

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION  
PUBLIQUE  
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONSEIL DE  
GESTION**

Ref : 68351

N° F 2

**Session du jeudi 18 juin au vendredi 19 juin 2020**

**Objet : Piloter la stratégie budgétaire - Résultats de l'exercice 2019**

---

**POUR DECISION**

---

*Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les résultats connus de l'exercice 2019 définitivement arrêtés après rapprochement avec le comptable public.*

## **I. Contexte :**

L'année 2019 marque une amélioration de la situation du Département après la dégradation connue en 2018. **L'épargne brute progresse de +18,4 % sous l'effet d'une baisse des dépenses de gestion (-1,8 %) et d'une hausse des recettes (+0,6 %).**

**La réalisation du budget 2019 respecte les engagements fixés par l'Assemblée départementale** lors du vote du budget primitif 2019, à savoir le respect des ratios financiers cibles, un taux d'épargne supérieur à 10 % (15,5 %) et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans (4,6 ans).

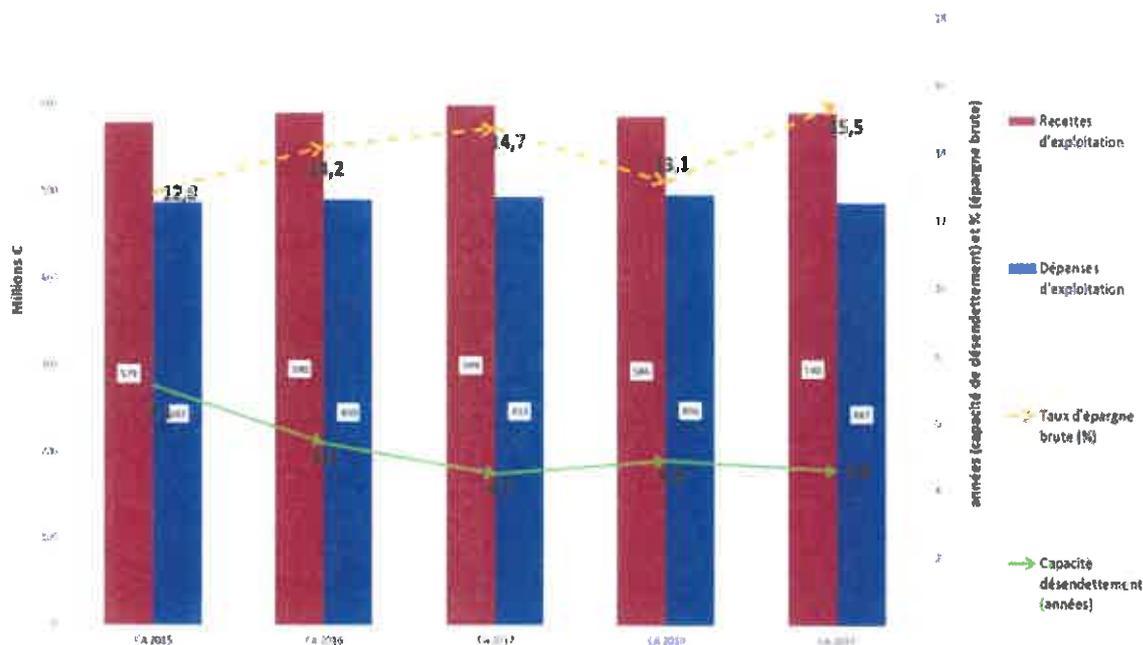
L'année 2019 est également la seconde année d'application des contraintes de la « contractualisation » imposée par l'Etat dans le cadre de l'effort d'économies demandé aux collectivités pour respecter les engagements européens de la France. A ce titre et ainsi que le Département s'y était engagé, la trajectoire fixée par les services de l'Etat a été respectée avec un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constaté après retraitement de -1,13 % en raison notamment de la mise en place de la facturation nette sur les frais d'hébergement et de gains liés à l'optimisation de certains postes de dépenses dont les charges financières et certains achats. Le Département ne sera donc pas pénalisé en 2020 par une réduction du montant de sa DGF.

## II. Présentation du dossier :

### 1) Les facteurs d'évolution de l'épargne

Les résultats 2019 du compte administratif font apparaître un **montant d'épargne brute de 91 225 072 €** soit une **augmentation de +14 M€** par rapport au CA 2018 qui affichait quant à lui une diminution de -11 M€ par rapport à l'année précédente. Le taux d'épargne brute passe ainsi de 13,1 % en 2018 à 15,5 % en 2019.

Evolution des principaux équilibres du Loiret depuis 2015



### Les dépenses de fonctionnement

Synthèse des DRF par typologie	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Aides	329 120 095,07	340 168 443,77	335 264 711,35	-4 903 732,42	-1,44%
<i>dont AIS</i>	152 017 968,20	156 173 351,14	159 588 037,05	3 414 685,91	2,19%
<i>dont frais d'hébergement</i>	114 405 022,20	120 807 627,56	112 198 714,57	-8 608 912,99	-7,13%
<i>dont contribution obligatoire (SDIS, collèges, FAJ, FUL)</i>	23 312 548,55	26 048 192,24	26 906 646,70	858 454,46	3,30%
<i>dont subventions</i>	13 927 849,23	13 947 555,03	14 381 689,44	434 134,41	3,11%
Masse salariale	95 059 238,28	94 647 271,38	96 108 699,78	1 461 428,40	1,54%
Achats	59 166 754,98	48 094 917,75	45 112 305,74	-2 982 612,01	-6,20%
Frais financiers	17 360 472,61	13 530 536,50	12 216 057,94	-1 314 478,56	-9,71%
Autres (impôts, groupe élus, charges exceptionnelles, atténuations de produits, dépenses imprévues, dotations provisions)	11 168 027,26	13 214 262,77	10 866 454,26	-2 347 808,51	-17,77%
<b>TOTAL</b>	<b>511 874 588,20</b>	<b>509 655 432,17</b>	<b>499 568 229,07</b>	<b>-10 087 203,10</b>	<b>-1,98%</b>
<b>TOTAL hors charges exceptionnelles et dotations aux provisions</b>	<b>510 516 545,04</b>	<b>509 426 070,14</b>	<b>499 104 607,28</b>	<b>-10 321 462,86</b>	<b>-2,03%</b>

## Les recettes de fonctionnement

Synthèse des RRF par chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
70 - Produits des services	2 874 610,54	2 346 716,78	2 312 305,16	-34 411,62	-1,47%
74 - Dotations, subventions et participations	86 466 012,35	90 021 503,85	88 988 842,60	-1 032 661,25	-1,15%
731 - Impôts directs	254 529 966,84	238 086 740,53	245 460 281,53	7 373 541,00	3,10%
73 - Impôts indirects	199 439 423,45	201 012 789,36	213 078 967,90	12 066 178,54	6,00%
75 - Autres produits d'activité	29 781 284,34	27 161 091,58	14 228 247,24	-12 932 844,34	-47,62%
013 - Atténuation de charges	409 099,24	349 838,69	305 418,24	-44 420,45	-12,70%
015/017 - RMI/RSA	1 225 006,44	1 436 230,95	1 741 399,32	305 168,37	21,25%
016 - APA	23 845 418,29	25 802 856,16	23 760 486,78	-2 042 369,38	-7,92%
76 - Produits financiers	74 105,51	280 820,23	453 730,51	172 910,28	61,57%
77 - Produits exceptionnels	2 909 896,37	4 633 179,27	4 961 929,01	328 749,74	7,10%
78 - Reprise sur provisions	1 235 000,00	170 000,00	650 262,00	480 262,00	282,51%
<b>Total général</b>	<b>602 789 823,37</b>	<b>591 301 767,40</b>	<b>595 941 870,29</b>	<b>4 640 102,89</b>	<b>0,78%</b>

## L'épargne brute

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019 - 2018	% d'évolution
AUTOFINANCEMENT BRUT	88 128 381,96	77 072 517,99	91 225 072,00	14 152 554,01	18,36%
TAUX D'EPARGNE BRUTE	14,7%	13,1%	15,5%		

L'évolution observable sur l'épargne brute est fortement liée aux éléments suivants :

### Les facteurs favorables :

- Une progression des **DMTO** de **+11,1 M€** liée à la dynamique du marché de l'immobilier en lien avec les conditions particulièrement favorables offertes aux emprunteurs.
- Un impact positif de la **péréquation horizontale** sur l'épargne de **4,8 M€** : en 2019 le Département est bénéficiaire net à hauteur de 1,8 M€ alors qu'il était contributeur net en 2018 de 3 M€. Le Département est soumis chaque année à des fluctuations importantes dont les anticipations restent difficiles à appréhender du fait de la complexité des dispositifs.
- Une progression de certaines **recettes de fiscalité de +8,1 M€** : une augmentation du produit de la TFPB (+4,7 M€), de la CVAE (+2 M€), des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+0,5 M€), mais également de la taxe sur les conventions d'assurance (+0,9 M€).
- Une **baisse des achats de -2,9 M€** dont -1 M€ de bascule en investissement de dépenses de couches de surface au titre de l'entretien des chaussées, -0,465 M€ liés à la mise en place du nouveau règlement de transport des élèves handicapés et l'optimisation des circuits et des moyens de transport, -0,683 M€ liés au transfert à Orléans Métropole de la compétence FUL et FAJ, -0,488 M€ d'accompagnement vers l'emploi, -0,265 M€ au titre des collèges, -0,772 M€ de moyens généraux (parc automobile, communication, études, informatique).

- Une baisse des **frais d'hébergement** sur la politique enfance de **-3,5 M€** dont **-2,5 M€** liés à la baisse de l'accueil des MNA et **-1 M€** au titre des enfants placés en MECS en raison du développement de places en accueil familial.
- Une baisse des **charges financières de -1,3 M€** résultant notamment de l'extinction de prêts et des conditions du marché particulièrement favorables, couplée à une amélioration des produits financiers perçus au titre des Neu-CP de **+0,18 M€**.

- **Les facteurs défavorables :**

- La mise en œuvre de la **facturation nette auprès des établissements PA/PH** décidée en 2019 a généré une baisse des recettes de **-11,7 M€** plus importante que celle des dépenses de seulement **-6 M€**, soit un écart en défaveur du Département de **-5,7 M€**.
- La **taxe d'aménagement** due sur les permis de construire enregistre une baisse de **-1,2 M€** non expliquée à ce jour par la DDT.
- Les **dotations, subventions (-2,7 M€)** dont **-1,9 M€** de dotation CNSA au titre de l'APA et PCH, **-0,863 M€** de participations de l'Etat dans le cadre de la politique enfance, **-0,255 M€** de FSE liés à un décalage dans le versement, **-0,380 M€** au titre de la participation des familles à la restauration scolaire, **-0,412 M€** de dotation de compensation de la réforme de la TP et d'allocations compensatrices de fiscalité (variable d'ajustement en LFI).
- Les **allocations individuelles de solidarité** progressent au global de **2,2 %** soit **+3,4 M€** de dépenses supplémentaires entre 2018 et 2019 réparties comme suit : RSA (**+1,9 M€**), PCH (**+1,02 M€**) et APA (**+0,446 M€**). la progression est moins importante que celle relevée l'année dernière entre 2017 et 2018 qui évoluait de **2,7 %** soit **+4,2 M€**.
- La **masse salariale** enregistre en 2019 une évolution de **+1,5 %** soit **+1,5 M€**, après une année de stabilité en 2017 puis de baisse en 2018. Cette hausse résulte essentiellement de mesures internes volontaristes en faveur des assistants familiaux (revalorisation des salaires et évolution du nombre) et d'un accroissement du nombre de renforts à la Direction Petite Enfance - Enfance Famille. Quelques facteurs externes viennent également expliquer cette évolution, comme le coût supérieur de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et le passage en catégorie A des travailleurs sociaux.
- Les **contributions obligatoires** évoluent de **+3,3 %** soit **+0,858 M€** dont **0,495 M€** relève de la contribution au SDIS, le solde provient de la contribution versée à Orléans Métropole au titre du transfert des trois compétences sociales (FAJ, FUL et prévention spécialisée).

## 2) **L'investissement**

- **Les dépenses d'équipement : 140,7 M€ de réalisations** soit une progression de **+30 %** par rapport à 2018, reflet de l'accélération de la mise en œuvre des projets du mandat :

A titre principal, ces crédits ont permis le financement de projets du Département tels que l'entretien et l'aménagement des infrastructures routières (**43,6 M€**), l'équipement/travaux des collèges (**34,8 M€**), la mobilisation en faveur des territoires (**26,2 M€**) et le THD (**12,4 M€**).

Les opérations en maîtrise d'ouvrage départementale ont atteint **91,1 M€**, soit une hausse de 22 % par rapport à 2018 (+16,5 M€). En plus de l'accroissement des montants investis, l'année 2019 marque à nouveau un bon taux de réalisation des dépenses d'investissement (84 % contre 81 % en 2018). Les principales opérations concernent le plan pluriannuel des chaussées, le Très Haut Débit, le gros entretien sur les collèges, la construction du collège Orléans nord-est, les deux collèges de Pithiviers, la réhabilitation du pont de Châtillon-sur-Loire, la déviation de Jargeau, le pont et l'échangeur de Châteauneuf-sur-Loire, la véloroute, le Canal d'Orléans.

Concernant les aides à l'équipement le Département a versé **45,6 M€** de subventions dont 9,3 M€ pour la DSP THD et 26 M€ au titre des quatre volets de la mobilisation en faveur des territoires.

- **La dette (30,8 M€)** : le remboursement du capital des emprunts enregistre une baisse de 14,5 M€ en raison principalement d'un remboursement anticipé d'un emprunt de 13 M€ en 2018.
- **Les recettes d'investissement : 97,6 M€** dont une mobilisation de **65 M€** d'emprunt.

Les recettes hors emprunt s'élève à **32,6 M€**, le taux de réalisation est de 86 %. Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes pour un montant de **17,7 M€** dont 7,5 M€ financent le projet THD, 3,4 M€ les travaux de voirie et 1,9 M€ l'électrification rurale. Le FCTVA atteint quant à lui **12,6 M€** soit 3 M€ de plus par rapport à 2018.

Au regard du financement disponible (**71,9 M€**) constitué de l'autofinancement net (65,5 M€), des recettes propres (32,6 M€) et du résultat reporté négatif de 2018 (-26,2 M€), le Département a mobilisé **65 M€** d'emprunt en 2019 pour le financement de ses opérations d'investissement (140,7 M€). Au final l'encours de dette du Département au 31/12/2019 s'élève à **415,6 M€** et progresse de 9 %.

### **3) Un résultat global (opérations de l'exercice et résultats antérieurs) de -3,7 M€ hors restes à réaliser**

Au titre du seul budget principal, en intégrant les restes à réaliser d'investissement en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement au titre de 2019 atteint 66,02 M€. Il est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 114,18 M€. Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, **le résultat disponible 2019 s'établit donc à 48,2 M€** (contre 23,8 M€ en 2018).

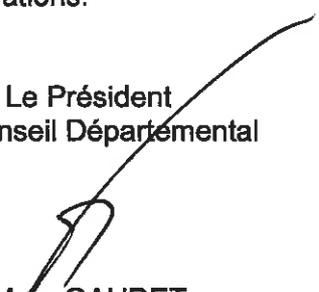
	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>Ecart</b>
Déficit investissement	135 499 288,82	117 899 308,48	-17 599 980,34
Excédent de fonctionnement	109 325 601,32	114 183 511,02	4 857 909,70
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-26 173 687,50</b>	<b>-3 715 797,46</b>	<b>22 457 890,04</b>
RAR recettes investissement	50 004 695,00	51 874 867,00	1 870 172,00
<b>Résultat de l'exercice avec reports</b>	<b>23 831 007,50</b>	<b>48 159 069,54</b>	<b>24 328 062,04</b>

**III. Décisions proposées :**

- vous prononcer sur les résultats du compte de gestion, qui concordent avec les chiffres du compte administratif, et statuer sur l'exécution des opérations 2019 ;
- approuver le compte administratif 2019 ;
- affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2019 des différents budgets ;
- me donner acte des actions de formation des élus en 2019 ;
- me donner acte de l'utilisation de la taxe d'aménagement à la clôture de l'exercice 2019.

J'ai l'honneur de soumettre le présent rapport à vos délibérations.

Le Président  
du Conseil Départemental



Marc GAUDET

**Annexes :**

Annexe 1 : Analyse du compte administratif 2019

Annexe 2 : Gestion de la dette, de la trésorerie et des engagements hors bilan

Annexe 3 : Tableaux concernant le compte de gestion 2019

Annexe 4 : Affectation des résultats 2019 budget principal et budgets annexes

Annexe 5 : Utilisation de la taxe d'aménagement - Espaces Naturels Sensibles

Annexe 6 : Liste des formations 2019 des élus

Annexe 7 : Présentation brève et synthétique du compte administratif (article 107 loi NOTRe du 7 août 2015)

Annexe 8 : Maquette budgétaire

## ANNEXE 1 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

INTRODUCTION .....	2
Des équilibres financiers qui s'améliorent .....	2
1.    sous l'effet de facteurs exogenes significatifs (DMTO,TFPB, CVAE) contrebalancés par la mise en place de la facturation nette, les recettes de fonctionnement progressent de +4,6 M€.....	4
Les recettes de gestion .....	4
Les produits exceptionnels .....	10
2.    les dépenses de fonctionnement baissent de -10,1 M€ notamment sous l'effet de la mise en place de la facturation nette.....	11
Les dépenses de gestion .....	12
Les charges financières.....	18
Les charges exceptionnelles .....	18
3.    Sous l'effet d'une progression des recettes et d'une diminution des dépenses d'exploitation, l'épargne brute augmente .....	18
LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	19
1.    Des recettes d'investissement en augmentation .....	19
2.    Les dépenses d'investissement marquées par une montée en puissance des dépenses d'équipement.....	20
LE RESULTAT.....	22
Présentation des dépenses et recettes par politique .....	23

## INTRODUCTION

### DES EQUILIBRES FINANCIERS QUI S'AMELIORENT

Budget en M€		2017	2018	2019
<b>Mouvements réels de la section de fonctionnement</b>				
Recettes d'exploitation	1	598,57	586,20	589,88
Dépenses d'exploitation	2	493,16	495,9	486,89
Produits financiers	3	0,07	0,3	0,45
Produits exceptionnels et reprises sur provisions	4	4,14	4,8	5,61
Charges financières	5	17,35	13,53	12,22
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	6	1,36	0,23	0,46
<b>Epargne de gestion = 1-2</b>	7	<b>105,41</b>	<b>90,30</b>	<b>102,99</b>
<b>Epargne brute = 7+(3-5)</b>	8	<b>88,13</b>	<b>77,07</b>	<b>91,22</b>
<b>Taux d'épargne brute = 8/(1+3)</b>	9	<b>14,72%</b>	<b>13,14%</b>	<b>15,45%</b>
<b>Mouvements réels de la section d'investissement</b>				
Recettes réelles d'investissement	10	28,07	59,18	97,58
Dont recettes propres	11	28,07	29,18	32,58
Dont emprunts	12	0	30,00	65,00
Dépenses réelles d'investissement	13	149,17	153,3	171,49
Dont dépenses d'équipement y compris les opérations pour le compte de tiers	14	90,7	106,5	138,23
Dont dépenses financières hors capital de la dette	15	1,18	1,46	2,42
Dont remboursement du capital de la dette	16	57,29	45,34	30,84
<b>Epargne disponible = 8+4-6</b>	17	<b>33,62</b>	<b>36,30</b>	<b>65,53</b>
<b>Besoin de financement = 14+15-17-11</b>	18	<b>30,19</b>	<b>42,48</b>	<b>42,54</b>
<b>Variation du fonds de roulement = -18+12</b>	19	<b>-30,19</b>	<b>-12,48</b>	<b>22,46</b>
<b>Fonds de roulement net global / Excédent global de clôture = 20 N-1 +</b>	20	<b>-13,70</b>	<b>-26,18</b>	<b>-3,72</b>
Encours de dette consolidée au 31 décembre	21	396,85	381,5	415,66
<b>Capacité de désendettement</b>	22	<b>4,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,6</b>

L'année 2019 marque une amélioration de la situation du Département après la dégradation connue en 2018. L'épargne brute progresse de +18,4% sous l'effet d'une baisse des dépenses de gestion (-1,8%) et d'une hausse des recettes (+0,6%).

Les résultats 2019 du compte administratif font apparaître un montant d'épargne brute de 91,2 M€ soit une amélioration de 14,2 M€ par rapport au CA 2018, qui enregistrait quant à lui une dégradation de 11 M€ par rapport à l'année précédente. Après avoir été de 14,7% en 2017, le taux d'épargne brute passe de 13,1% en 2018 à 15,5% en 2019.

Les deux ratios financiers du Département demeurent ainsi respectés :

- Un taux d'épargne brute supérieur à 10% : 15,5%
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans : 4,6 ans

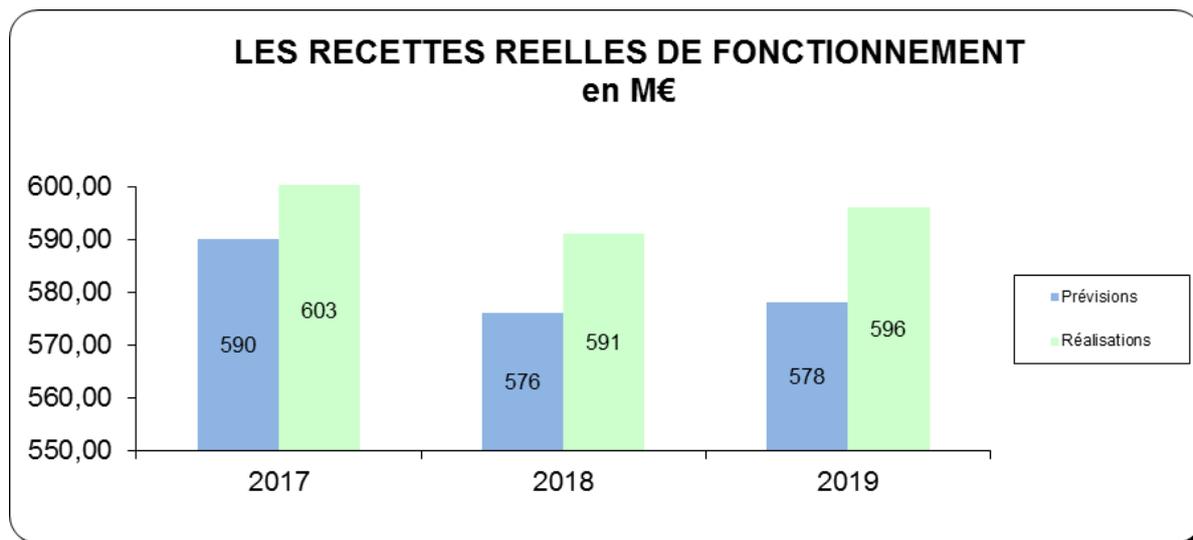
L'année 2019 est également la seconde année d'application des contraintes de la « contractualisation » imposée par l'Etat dans le cadre de l'effort d'économies demandé aux collectivités pour respecter les engagements européens de la France. A ce titre et ainsi que le Département s'y était engagé, la trajectoire fixée par les services de l'Etat a été respectée avec un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constaté après retraitement de -1,13% en raison notamment de la mise en place de la facturation nette sur les frais d'hébergement et de l'optimisation sur les charges financières et sur certains achats. Le Département ne sera donc pas pénalisé en 2020 par une réduction du montant de sa DGF. Hors prise en compte de la facturation nette, les dépenses retraitées selon le périmètre du contrat évoluent de +0,05%.

De manière plus détaillée, en 2019, les principaux postes de dépenses pour chacune des sections ont été les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>Dépenses de fonctionnement</b> <b>499,6 M€</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b> <b>595,9 M€</b>
	<i>Allocations, dotations participations, subventions</i> 335,5 M€	
	<i>Charges de personnel</i> 96,1 M€	<i>Contributions directes</i> 245,4 M€
	<i>Charges à caractère général</i> 45,2 M€	<i>Autres impôts et taxes</i> 213,1 M€
	<i>Charges exceptionnelles</i> 0,05 M€	<i>Produits exceptionnels</i> 5 M€
	<i>Autres</i> 10,5 M€	<i>Dotations, participations</i> 89 M€
	<i>Frais financiers</i> 12,2 M€	<i>Subventions</i> 89 M€
		<i>Produits de gestion et autres</i> 43,4 M€
	<b>Epargne brute</b> <b>91,2 M€</b>	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Remboursements d'emprunts 30,8 M€	<b>Epargne brute</b> <b>91,2 M€</b>
	Investissements 140,6 M€	Ressources définitives 32,5 M€
	<i>Dépenses d'équipement MOA</i> 92,6 M€	<i>Fonds de compensation de la TVA</i> 12,6 M€
	<i>Subventions d'équipement versées</i> 45,6 M€	<i>Subventions</i> 17,7 M€
	<i>Autres</i> 2,4 M€	<i>Autres: cessions, immo. financières</i> 2,2 M€
	<b>Emprunts 65 M€</b>	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. SOUS L'EFFET DE FACTEURS EXOGENES SIGNIFICATIFS (DMTO,TFPB, CVAE) CONTREBALANCES PAR LA MISE EN PLACE DE LA FACTURATION NETTE, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROGRESSED DE +4,6 M€.

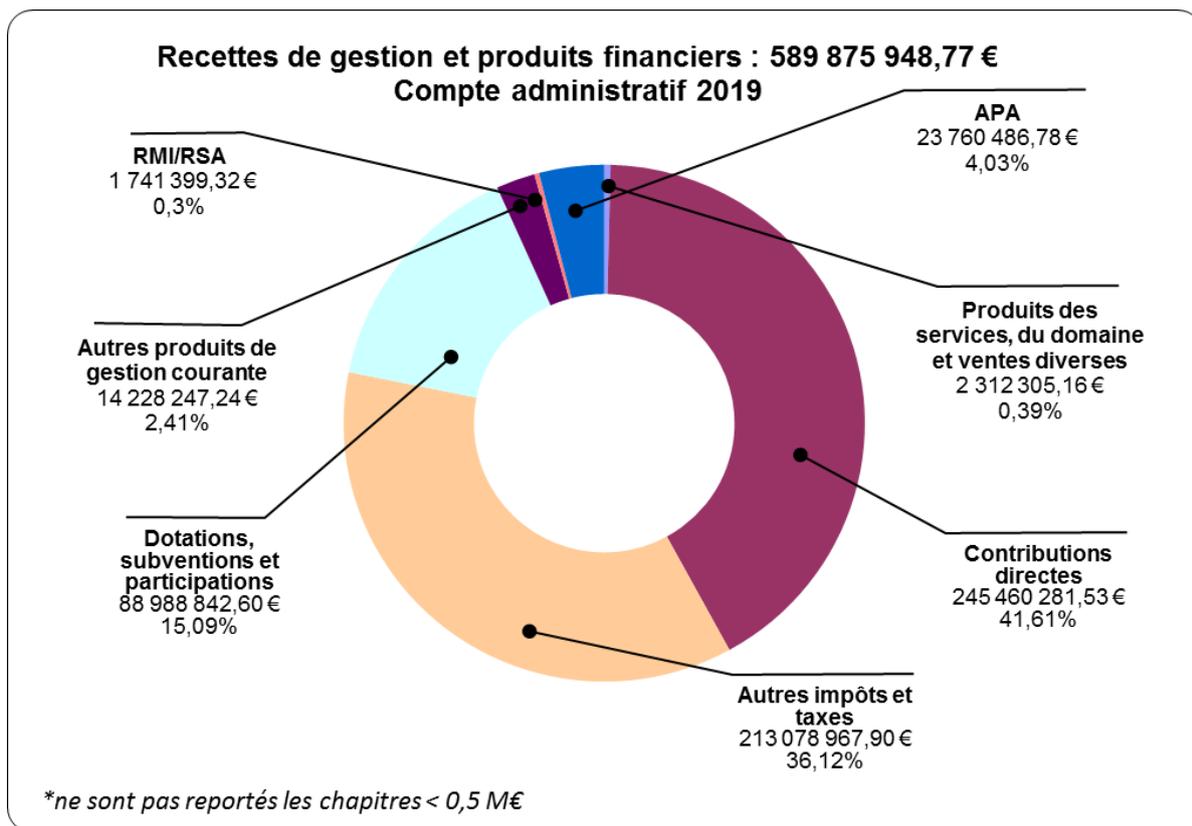


Les recettes de fonctionnement augmentent de +0,78% par rapport à 2018 (+4,6 M€). Le taux de réalisation de ces recettes est de 103,1% contre 102,6% en 2018.

## LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion progressent globalement de 0,62% soit 3,7 M€ de produits en plus par rapport à 2018.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu de la répartition des recettes de gestion (589,9 M€) en 2019 :



Parmi les recettes de gestion, le produit issu de la taxe foncière sur les propriétés bâties représente 27,1% des recettes de gestion pour un montant de 160 053 841 € et constitue pour la dernière année le seul levier fiscal dont dispose le Département.

En effet la loi de finances pour 2020 prévoit un transfert vers le bloc communal du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera remplacé par une fraction de TVA. Les départements seront ainsi plus dépendants de ressources nationales sensibles à la conjoncture économique.

Le détail des évolutions est communiqué dans les sous-parties développées ci-après.

#### LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : -1,5% SOIT -0,03 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart	% Evolution
Entrées châteaux et musées du Loiret	666 525,04	742 173,26	599 673,29	-142 499,97	-19,2%
Location halle de Chameroles	56 544,00	37 800,00	11 879,90	-25 920,10	-68,6%
Indemnités de mise à disposition agents	315 089,66	146 573,69	190 827,05	44 253,36	30,2%
Remboursement mise à disposition agents et frais Agence Loiret numérique	346 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,0%
Récupération TOM et taxe foncière	218 581,00	36 856,80	35 358,95	-1 497,85	-4,1%
Redevance archéologie préventive	343 014,44	0,00	0,00	0,00	-
Loyer parking avenue droit de l'Homme	0,00	2 700,00	177 318,29	174 618,29	6467,3%
Redevances occupation domaine public	553 748,60	648 604,00	646 582,00	-2 022,00	-0,3%
Remboursement des frais Budgets annexes	208 251,98	130 864,17	98 827,51	-32 036,66	-24,5%
Remboursement SDIS abonnements réseaux	117 000,00	105 575,95	121 586,00	16 010,05	15,2%
Remboursement de charges locatives	6 464,76	7 729,96	56 889,08	49 159,12	636,0%
Autres	43 391,06	137 838,95	23 363,09	-114 475,86	-83,1%
<b>Total</b>	<b>2 874 610,54</b>	<b>2 346 716,78</b>	<b>2 312 305,16</b>	<b>-34 411,62</b>	<b>-1,5%</b>

Les recettes encaissées grâce à la billetterie des châteaux et musées diminuent de -19,2%, du fait de problèmes techniques de décalage d'encaissement des recettes et d'imputations comptables du dernier trimestre 2019 sur 2020. En se basant sur les données issues des logiciels métiers des châteaux et musées la baisse est seulement de -2% et est partiellement imputable à la mise en place du week-end gratuit aux loirétains dans les sites départementaux en avril 2019 et à la non tenue de « Choco Château » au Château de Chamerolles en 2019.

Au global, les remboursements liés à la mise à disposition de personnel enregistre une augmentation de +0,04 M€ liée principalement à un rattrapage de l'année 2018 (Tourisme Loiret) et quelques nouvelles mises à disposition (Canal, SMAEDOL, SDIS, CNRS...). Le Département ne perçoit plus de recette au regard de la mise à disposition des agents départementaux à la société publique locale Ingénov 45 en raison de la liquidation de la structure courant 2018.

Les redevances et recette d'utilisation du domaine public connaissent une augmentation importante + 0,17 M€, grâce aux loyers perçus du parking de l'avenue des Droits de l'Homme à Orléans.

Le remboursement des charges locatives enregistre une progression de +0,05 M€, essentiellement due aux trois années (2016, 2017, 2018) de rattrapage de charges locatives pour le laboratoire Pierre Bonin sur le site Chateaubriand.

La baisse de -0,1 M€ concernant la catégorie « autres » s'explique principalement par la baisse des recettes liées aux prestations d'archéologie réalisées pour des tiers (-0,04 M€), la vente de bois dans les châteaux (-0,01M€) et la perception d'une redevance pour frais de contrôle dans le cadre de Loiret TH en 2018 et non perçue en 2019(-0,05 M€).

#### LES CONTRIBUTIONS DIRECTES : +3,1% SOIT +7,4 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	152 038 565,00	155 325 414,00	160 053 841,00	4 728 427,00	3,04%
Frais de gestion taxe foncière sur les propriétés bâties	7 629 202,00	7 612 292,00	8 138 774,00	526 482,00	6,92%
CVAE	46 565 594,00	44 405 537,00	46 446 040,00	2 040 503,00	4,60%
Compensation CVAE - transfert transport	40 152 675,84	22 519 454,53	22 519 454,53	0,00	0,00%
IFER	6 758 288,00	6 838 401,00	6 916 530,00	78 129,00	1,14%
FNGIR	1 385 642,00	1 385 642,00	1 385 642,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>254 529 966,84</b>	<b>238 086 740,53</b>	<b>245 460 281,53</b>	<b>7 373 541,00</b>	<b>3,10%</b>

La progression constatée provient du produit de la TFPB (+4,7 M€) qui tient compte de l'évolution de la base imposable uniquement (+2,8%), puisque le Département n'a pas augmenté son taux depuis 2016.

Le produit de CVAE connaît quant à lui une augmentation conséquente de +2 M€ liée aux gains de valeur ajoutée des entreprises du Loiret et de possibles nouvelles entreprises. L'année 2019 marque par ailleurs le second versement de l'attribution de compensation en année pleine par la Région conformément au calcul validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) en décembre 2016. Pour mémoire, cette attribution correspond à la différence entre le montant de CVAE que le Département a perdu au profit de la Région et les charges nettes du Département au titre de l'exercice de la compétence Transports.

## LES IMPOTS INDIRECTS : +6% SOIT +12,1 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart	% évolution
Taxe d'aménagement CAUE	686 596,53	855 313,79	709 195,51	-146 118,28	-17,08%
Taxe d'aménagement espaces naturels sensibles	5 024 366,46	6 272 240,29	5 194 279,86	-1 077 960,43	-17,19%
TICPE - RSA	36 188 144,40	36 188 144,40	36 188 144,40	0,00	0,00%
TICPE	7 326 801,42	7 221 025,39	7 215 185,87	-5 839,52	-0,08%
Taxe sur l'électricité	12 085 255,01	11 560 284,41	11 639 894,89	79 610,48	0,69%
DMTO	87 151 381,57	85 888 721,67	97 024 192,62	11 135 470,95	12,96%
Fonds de péréquation des DMTO	8 578 383,00	8 889 279,00	10 065 464,00	1 176 185,00	13,23%
Redevance des mines	595 812,00	848 202,00	826 142,00	-22 060,00	-2,60%
TSCA	41 802 683,06	43 289 578,41	44 216 468,75	926 890,34	2,14%
<b>TOTAL</b>	<b>199 439 423,45</b>	<b>201 012 789,36</b>	<b>213 078 967,90</b>	<b>12 066 178,54</b>	<b>6,00%</b>

### Les principaux produits en hausse

Le produit des impôts indirects connaît une croissance beaucoup plus dynamique que l'année précédente puisqu'il augmente de +12,1 M€ en 2019 contre +1,6 M€ en 2018. Cette évolution est la conséquence de la nette augmentation des encaissements de DMTO (+11,1 M€) liée à la dynamique du marché de l'immobilier en lien avec les conditions particulièrement favorables offertes aux emprunteurs.

Le niveau de DMTO (97 M€ en 2019) reste à un niveau très élevé au regard de la moyenne des 10 dernières années dans le Loiret (72,4 M€).

Les deux fonds de péréquation DMTO augmentent également de +1,2 M€ en 2019. Leurs formules de calcul, complexes, laissent peu de marge d'anticipation pour les contributeurs et les bénéficiaires.

Cependant, quelques éléments d'explications peuvent être avancés. Ainsi, concernant le fonds de péréquation DMTO n°1, le Département est bénéficiaire en recettes à hauteur de 8,5 M€ (soit +0,8 M€ par rapport à 2018) en raison d'un revenu/habitant, d'un potentiel financier/habitant et d'un montant de DMTO/habitant globalement inférieurs à la moyenne nationale.

Concernant le fonds de solidarité, deuxième fonds de péréquation des DMTO, le département est moins fortement bénéficiaire (1,6 M€, soit +0,4M€ par rapport à 2018). La somme est calculée en fonction du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité, selon une formule complexe.

Comme en 2018, le montant encaissé de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) signe une augmentation à hauteur de 0,9 M€. Il est rappelé que cette taxe est acquittée par les assureurs et vient en compensation de transferts de compétences de l'Etat aux départements en 2004. Elle est perçue sur le montant des sommes stipulées au profit de l'assureur et vise toutes les conventions d'assurance conclues avec une société ou compagnie d'assurances.

### Les principaux produits en baisse

On peut noter une baisse du produit de la taxe d'aménagement de -1,2 M€ en 2019, qui retrouve donc un niveau proche de celle perçue en 2017. Cette évolution s'explique par le fait que le Département avait perçu des indus en 2018 (lorsqu'une première échéance a été

versée et que le permis de construire n'aboutit pas), à hauteur de 1,1 M€ en raison de difficultés de traitement des dossiers au fil de l'eau par les services instructeurs de l'Etat. La récupération de cet indus a été effectuée en 2019 en dépenses au chapitre 014 « atténuations de produits » (cf. partie dépenses). Pour mémoire, cette taxe dépend du volume d'autorisations d'urbanisme délivrées dans le département.

### LES DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : -1,15% SOIT -1 M€

Détail nature	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart	% Evolution
Allocations compensatrices	2 047 526,00	2 038 816,00	1 915 031,00	-123 785,00	-6,07%
DCRTP	1 048 712,00	1 048 712,00	760 579,00	-288 133,00	-27,47%
DGD	3 027 758,00	3 019 758,00	3 016 632,00	-3 126,00	-0,10%
DGF	63 163 110,00	63 440 618,00	63 519 377,00	78 759,00	0,12%
Divers (dont FSE et subvention MNA)	2 821 839,79	5 191 898,82	4 412 708,60	-779 190,22	-15,01%
Dotation CNSA au titre de la PCH	4 515 000,00	5 027 881,30	5 290 805,62	262 924,32	5,23%
FMDI	3 962 470,00	4 285 009,00	4 384 146,00	99 137,00	2,31%
Participation familles restauration scolaire	3 729 358,97	3 678 354,14	3 298 053,18	-380 300,96	-10,34%
Remboursement MDPH frais gestion et de personnel	1 973 697,95	2 290 456,59	2 355 469,14	65 012,55	2,84%
Remboursement Transports autres départements	176 539,64	0,00	36 041,06	36 041,06	-
<b>TOTAL</b>	<b>86 466 012,35</b>	<b>90 021 503,85</b>	<b>88 988 842,60</b>	<b>-1 032 661,25</b>	<b>-1,15%</b>

Les dotations, subventions et participations enregistrent baisse de -1 M€, en grande majorité liée aux politiques sociales.

La catégorie « divers » enregistre une évolution de -0,8M€ :

- En effet, le Département du Loiret avait perçu en 2018 un financement exceptionnel de l'Etat à hauteur de 1,260 M€. Cette subvention avait pour but de soutenir les départements ayant accueilli un nombre supplémentaire de mineurs non accompagnés entre 2016 et 2017. En 2019, cette subvention a été réduite de -1 M€. Sur la politique enfance-famille, on enregistre également +0,1M€ sur les versements de l'Agence de Services et de Paiements au titre des MNA, lié à des décalages de paiements et +0,1 M€ versé par l'Etat au titre du plan pauvreté pour l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE.
- La subvention de l'Europe reçue en contre partie des salaires des référents professionnels n'étant perçue qu'une année sur deux, les recettes FSE diminuent d'un montant de -0,7 M€. A contrario, la recette européenne perçue au titre du FEDER dans le cadre du projet be-good augmente de +0,1M€.
- +0,4M€ reçus au titre du plan pauvreté pour l'insertion des bénéficiaires du RSA.
- Le déploiement des maisons de services au public (inclusion numérique) dans les MDD entraîne une augmentation +0,1 M€ versé par l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.
- +0,05 M€ pour le FCTVA.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est minorée -0,3M€, tel que prévu en Loi de finances 2019 (Article 77, loi 2018-1317).

La baisse de -0,4M€ constatée sur la participation des familles à la restauration scolaire est liée à des problèmes de rattachements de produits à l'exercice.

La dotation CNSA au titre de la PCH : augmente de +0,3M€.

Enfin, on peut noter pour le deuxième fois en deux exercices, une légère hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement en lien avec la fin de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics mise en place entre 2014 et 2017, cette contribution étant désormais formalisée à travers les « contrats de Cahors ». Le Département n'a pas été pénalisé en 2019, puisqu'ayant respecté un taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement constaté après retraitement inférieur à +1,2% en 2018 (+1,10%). La faible augmentation de + 0,12% est liée à l'évolution de la population du Loiret entre les deux exercices.

#### LES AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES : -47,6% SOIT -12,9 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Autres produits	166 440,49	171 830,81	209 892,67	38 061,86	22,15%
Recouvrements au titre du social	24 546 351,24	23 555 578,88	11 368 768,83	-12 186 810,05	-51,74%
Redevances de concessions	1 632 046,61	1 520 225,65	734 571,85	-785 653,80	-51,68%
Revenus des immeubles	1 891 460,00	1 913 456,24	1 915 013,89	1 557,65	0,08%
Participation des familles - transports	1 544 986,00	0,00	0,00	0,00	-
<b>Total</b>	<b>29 781 284,34</b>	<b>27 161 091,58</b>	<b>14 228 247,24</b>	<b>-12 932 844,34</b>	<b>-47,62%</b>

Ces recettes sont en baisse de -12,9 M€ par rapport à 2018 en raison d'une diminution importante des recouvrements au titre du social (-12,2 M€). Cette évolution est essentiellement due au changement de méthode du recouvrement des frais d'hébergement dans les établissements médicaux sociaux relevant du secteur des personnes âgées et handicapées (facturation nette) décidé en 2019 et ayant eu pour conséquence une diminution des recettes de -11,7M€. La mise en œuvre progressive de cette mesure technique se poursuivra en 2020.

Les recettes liées à la redevance de concession ENEDIS enregistre une baisse de -0,8 M€ conformément aux termes de l'avenant au contrat de concession adopté par l'assemblée en décembre 2018. Pour rappel, cet avenant prévoyait de séquestrer le complément de recettes perçu par le Département en contrepartie des dépenses réalisées en matière d'investissements sur le réseau concédé, mais aussi en faveur de la transition énergétique en 2019 et 2020. Ces recettes seront débloquées en cas d'une éventuelle signature du nouveau contrat de concession en 2020.

#### LES ATTENUATIONS DE CHARGES : -12,7 % SOIT -0,04 M€

Il s'agit de divers remboursements d'organismes concernant le personnel. Leur montant en 2019 est de 305 418,24 €.

RMI/RSA : +21,25% SOIT +0,3 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Autres recettes	69 738,42	154 521,65	169 794,97	15 273,32	9,88%
FSE	112 181,12	53 977,79	466 259,00	412 281,21	763,80%
Mandats annulés	67 277,87	9 980,50	22 982,37	13 001,87	130,27%
Recouvrements indus	975 809,03	1 217 751,01	1 082 362,98	-135 388,03	-11,12%
<b>Total</b>	<b>1 225 006,44</b>	<b>1 436 230,95</b>	<b>1 741 399,32</b>	<b>305 168,37</b>	<b>21,25%</b>

Les recettes perçus au titre du RSA augmentent principalement du fait de l'augmentation du nombre de dossiers FSE ainsi que de leur montant. A noter que les recettes FSE évoluent au gré des clôtures d'opérations qui ont bénéficié d'une avance par le Département et sont perçues dans un délai minimum de 2 ans après la dépense (elles peuvent être versées sur deux exercices différents).

Le recouvrement d'indus diminue de -0,1M€ en 2019 mais cette évolution correspond à un retour à la normal suite à un glissement de la récupération des indus 2017 sur 2018. Cette recette est liée aux nombre de bénéficiaires sortant du dispositif faisant l'objet d'un échéancier de remboursement établi par la CAF.

Les apurements de rattachements de dépenses contribuent également à cette évolution positive.

APA : -7,9% SOIT -2 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% évolution
Dotation CNSA au titre de l'APA	22 164 154,30	24 472 432,34	22 318 882,90	-2 153 549,44	-8,80%
Indus	289 529,39	305 573,42	353 907,69	48 334,27	15,82%
Conférence des financeurs	1 286 269,08	951 399,23	1 028 511,26	77 112,03	8,11%
Autres recettes	105 465,52	73 451,17	59 184,93	-14 266,24	-19,42%
<b>TOTAL</b>	<b>23 845 418,29</b>	<b>25 802 856,16</b>	<b>23 760 486,78</b>	<b>-2 042 369,38</b>	<b>-7,92%</b>

La principale évolution provient de la dotation CNSA au titre de l'APA qui diminue de -8,8%, soit -2,2M€.

Concernant la conférence des financeurs, le montant versé au titre du forfait autonomie diminue de -0,1M€ entre les deux exercices, contrairement à la part prévention qui augmentent de +0,2 M€. L'évolution de cette recette est directement corrélée à l'évolution des dépenses en la matière.

## LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

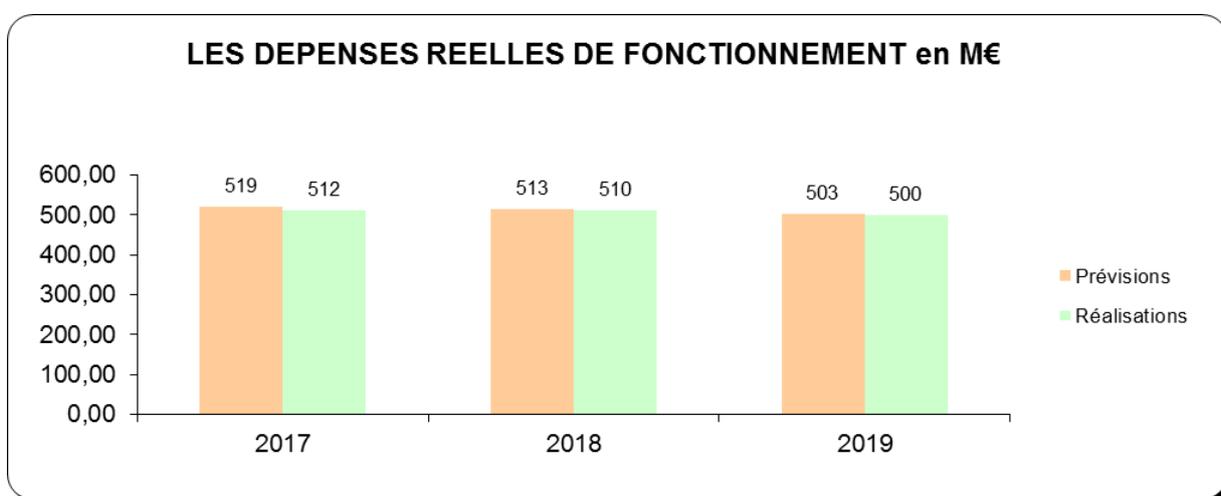
Les recettes des produits exceptionnels se répartissent comme suit :

Objet	2017	2018	2019	Ecart 2019-2018	% évolution
produits exceptionnels sur opérations de gestion - débits et pénalités perçus	904 051,32	938 433,14	1 833 800,86	895 367,72	95,41%
mandats annulés	172 958,02	1 554 305,77	383 791,73	-1 170 514,04	-75,31%
produits de cession d'immobilisation	876 047,55	1 469 853,81	1 294 132,29	-175 721,52	-11,96%
autres	824 427,57	670 586,55	1 450 204,13	779 617,58	116,26%
Compétence transports transférée	132 411,91	0,00	0,00	0,00	-
<b>Total</b>	<b>2 909 896,37</b>	<b>4 633 179,27</b>	<b>4 961 929,01</b>	<b>328 749,74</b>	<b>7,10%</b>

Les produits exceptionnels sont en hausse de +7,1 % en 2019 (+0,3 M€) malgré une diminution importante des mandats annulés (-1,2 M€) par rapport à 2018, exercice au cours duquel un grand nombre de mandats avait été annulé suite au versement d'un trop-perçu par le Département à des établissements d'accueil des personnes en situation de handicap.

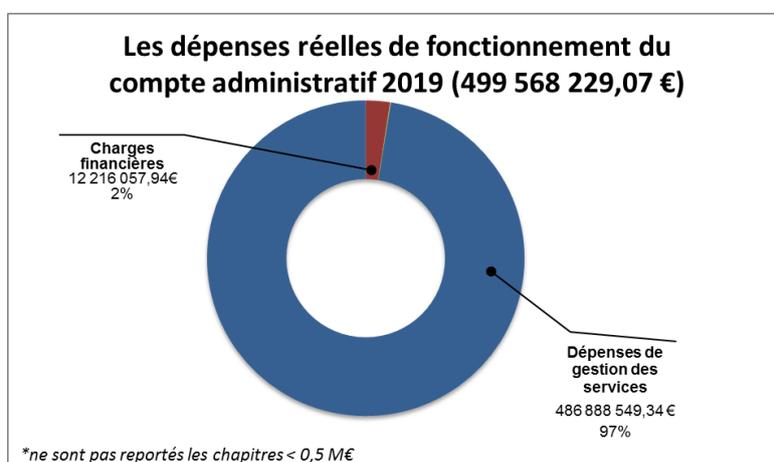
Cette évolution s'explique par une augmentation des annulations de rattachement de dépenses +1M€, dont + 0,9 M€ concernant l'Aide Sociale à l'Hébergement. Les autres produits exceptionnels enregistrent également une augmentation de +0,8 M€, dont +0,6M€ liés au remboursement de contentieux.

**2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BAISSENT DE -10,1 M€ NOTAMMENT SOUS L'EFFET DE LA MISE EN PLACE DE LA FACTURATION NETTE**



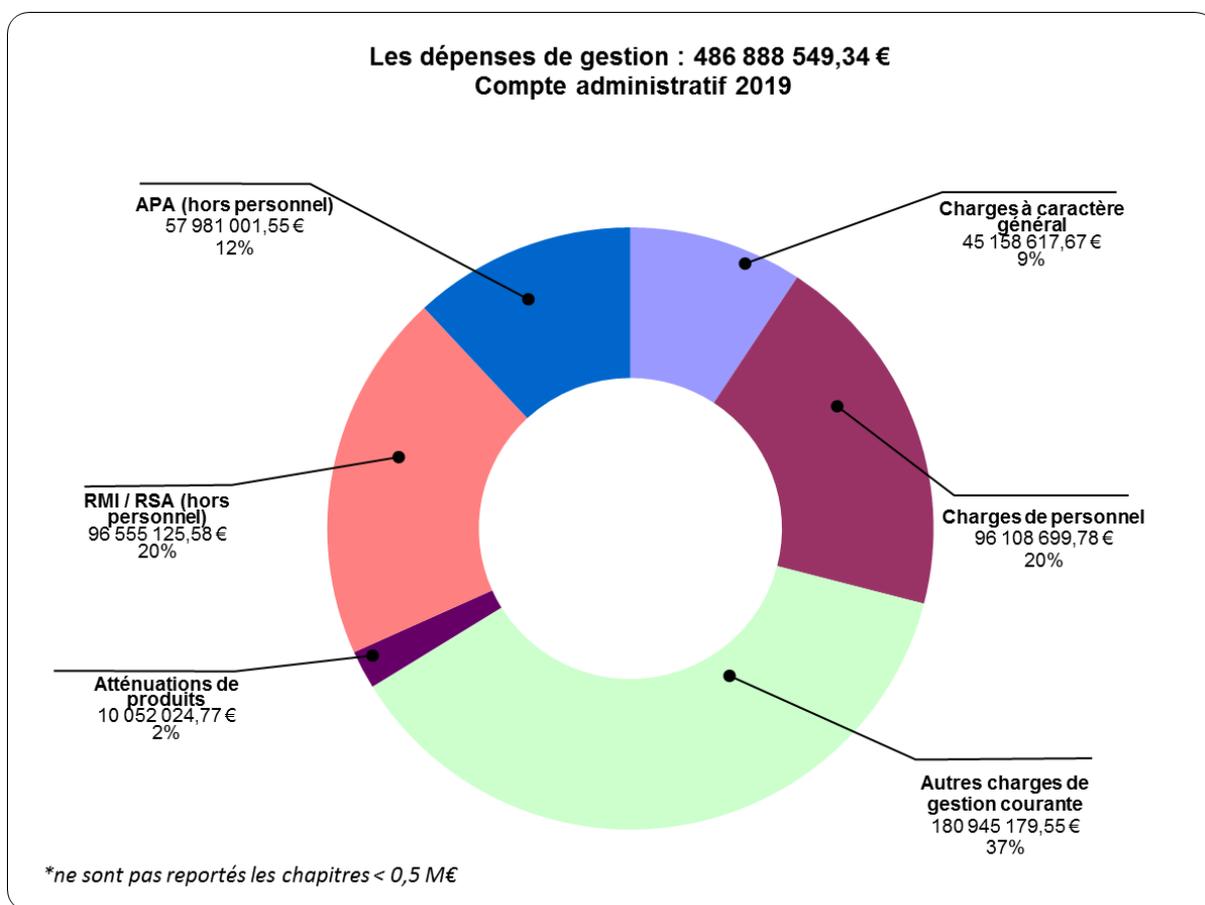
Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -2% par rapport à 2018, soit -10,1 M€. Leur taux de réalisation est quant à lui stable comparé à celui de l'exercice précédent (99,3% en 2019 contre 99,4% en 2018).

En neutralisant l'impact lié à la mise en place de la facturation nette dans les établissements PA/PH (-6,2 M€), Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent quand même de -0,8% (soit -3,9 M€).



## LES DEPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion (486,9 M€) représentent 97,5% des dépenses réelles de fonctionnement en 2019.



Les dépenses de gestion diminuent -1,82%, soit -9M€ entre 2018 et 2019 dont près de 6M€ proviennent de la mise en place de la facturation nette dans le domaine de l'hébergement PA et PH. Le détail des évolutions est communiqué dans les sous-parties développées ci-après.

### LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : -5,3% SOIT -2,5 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Transports de personnes	17 553 269,09	4 442 149,35	3 917 333,10	-524 816,25	-11,81%
Achats de prestations de services et de fournitures	20 509 363,59	21 204 556,16	20 597 001,70	-607 554,46	-2,87%
Entretien et réparations	10 815 249,05	11 800 778,65	10 290 949,02	-1 509 829,63	-12,79%
Services extérieurs	5 537 437,46	5 612 151,04	6 228 996,50	616 845,46	10,99%
Locations et charges locatives	2 087 657,07	2 099 580,07	2 092 489,25	-7 090,82	-0,34%
Frais divers	1 648 008,26	1 578 751,18	991 292,40	-587 458,78	-37,21%
Assurances et études	937 739,57	682 741,20	803 835,89	121 094,69	17,74%
Impôts taxes et versements assimilés	500 580,20	273 608,72	236 719,81	-36 888,91	-13,48%
<b>TOTAL</b>	<b>59 589 304,29</b>	<b>47 694 316,37</b>	<b>45 158 617,67</b>	<b>-2 535 698,70</b>	<b>-5,32%</b>

Les évolutions notables de ce chapitre sont les suivantes :

- Le transport des élèves en situation de handicap (-0,5 M€). Ces économies ont été générées par le nouveau règlement mis en place à partir de septembre 2018 et ayant produit ses effets en année pleine à partir de 2019. Ce règlement a eu pour effet de recentrer les critères et les modalités de prise en charge. Sur les 4 derniers mois de l'année 2019, un effort de rationalisation des circuits ainsi que l'utilisation de minibus ont également permis de diminuer les dépenses. A noter, que les dépenses 2018 avaient été gonflées par le décalage de factures liées à l'année 2017.
  
- Entretien et réparations (-1,5 M€) :
  - Infrastructures (-1,1 M€) : une diminution de -1 M€ sur l'entretien périodique des chaussées suite à la bascule en section d'investissement du renouvellement des chaussées. L'entretien courant des chaussées, ouvrages d'art, éclairage public enregistre également une baisse de -0,1 M€ grâce à l'optimisation de l'achat des prestations de balayage ;
  - Collèges (-0,3 M€) : la baisse constatée en 2019 est liée au montant anormalement haut de l'exercice 2018 causé par le paiement d'un reliquat de parts forfaitaires sur périodes antérieures. On observe également un ralentissement du rythme des interventions de maintenance en fonctionnement au profit des travaux de GER en investissement ;
  - Moyens généraux (-0,1 M€) : modernisation de la flotte de véhicule permettant de limiter les coûts de « fleet management ». L'année 2018 a été particulièrement forte en dépenses de maintenance des véhicules. En effet, même si le plan de renouvellement des véhicules départementaux a été initié en 2017, les premières livraisons de véhicules ne sont intervenues que fin 2018. Ainsi, au cours de cette année 2018, des frais importants de maintenance sur de nombreux véhicules ont été engagés afin de garantir le niveau de service du parc automobile du Département et préserver la capacité d'intervention des services. Le parc automobile départemental se renouvelle considérablement tout en se développant également puisque 25 véhicules supplémentaires ont été intégrés au sein des pools (+ 11.5% entre 2015 et 2019) afin de limiter les frais de déplacements.
  
- Les achats de prestations de services et de fournitures (-0,6 M€) :
  - Infrastructures (+0,2 M€) : dont +0,3 M€ sur les frais d'actes et de contentieux liés au contentieux concernant la RD940 au sud de Gien et -0,1 M€ sur l'achat de sel ;
  - Insertion (-0,7 M€) : dont -0,6 M€ lié au transfert à Orléans Métropole du FUL - volet accompagnement social lié au logement ;
  - Collèges (+0,04M€) : dont +0,1 M€ sur les fluides, liés à plusieurs facteurs (décalage de facturation, changement de marché, hausse du coût de la molécule) et -0,1 M€ sur les loyers PPP, grâce à la révision des loyers réalisée sur P5C consécutivement aux dérives constatées sur les années précédentes ;
  - Moyens généraux (-0,2 M€) : dont -0,08 M€ sur les achats de carburants et -0,09 M€ sur les frais d'affranchissement (optimisation grâce à l'envoi en éco-pli ou l'envoi en nombre) ;

- Patrimoine (+ 0,3 M€) : dont +0,2 M€ sur les fluides, liés à plusieurs facteurs (décalage de facturation, changement de marché, hausse du coût de la molécule) ;
- Informatique (-0,2 M€) : dont -0,04 M€ liés à l'arrêt de la location de copieurs suite au rachat du parc.
- Frais divers (-0,6 M€) : cette baisse est principalement liée aux dépenses de communication, grâce aux économies réalisées sur l'impression (dématérialisation massive) la régie technique et les événements, mais également suite à des transferts « techniques » de natures comptables. Au final, l'économie globale réalisée sur les dépenses de communication en termes de charges à caractère générale est de -0,2 M€.

#### LES CHARGES DE PERSONNEL : +1,5 % SOIT +1,5 M€ :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019-2018	% évolution
Charges de personnel	95 059 238,28	94 647 271,38	96 108 699,78	1 461 428,40	1,54%

Après une année de stabilité en 2017 puis une année 2018 marquée par une baisse de -0,4 M€, les charges de personnel repartent à la hausse en 2019 avec une augmentation de +1,5 M€, soit +1,5% par rapport à 2018.

Cette hausse résulte à la fois de facteurs externes et internes à la collectivité, ces derniers étant prépondérants.

Les facteurs externes :

- Le coût de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ;
- Le passage en catégorie A des travailleurs sociaux (ASE et EJE) ;
- L'assujettissement des salaires des assistants familiaux à la contribution employeur pour le CNFPT et les rappels de cotisations CNFPT pour les années 2012 à 2015.

Les facteurs internes :

- La revalorisation du salaire des assistants familiaux ;
- L'évolution du nombre d'assistants familiaux résultant de campagnes de recrutement ;
- La hausse du nombre de renforts à la Direction Enfance Famille pour la gestion des Mineurs Non Accompagnés et pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants à la maison de l'enfance.

## LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : -4% SOIT 7,5 M€ :

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Hébergement PA/PH	85 966 202,17	86 711 571,51	80 700 166,09	-6 011 405,42	-6,93%
Frais séjour en ets aide enfance et jeunes	28 438 820,03	34 096 056,05	31 498 548,48	-2 597 507,57	-7,62%
Autres dépenses	24 136 222,27	21 753 758,37	21 928 055,15	174 296,78	0,80%
SDIS	17 306 048,00	18 534 915,00	19 030 264,00	495 349,00	2,67%
PCH	9 355 741,78	9 923 231,29	10 943 448,61	1 020 217,32	10,28%
Subventions	10 130 448,58	9 975 149,30	10 023 136,52	47 987,22	0,48%
Dotations collèges	4 674 069,33	6 190 973,80	6 162 201,36	-28 772,44	-0,46%
FSL et FAJ	1 299 872,22	1 289 584,44	659 359,34	-630 225,10	-48,87%
<b>TOTAL</b>	<b>181 307 424,38</b>	<b>188 475 239,76</b>	<b>180 945 179,55</b>	<b>-7 530 060,21</b>	<b>-4,00%</b>

Ce poste de dépenses connaît une forte diminution de -4% soit près de -7,5 M€. Les principales évolutions sont dues à :

- L'hébergement des personnes âgées et en situation de handicap (-6 M€) : le Département a décidé d'agir sur le processus de prise en charge des frais d'hébergement sur le volet autonomie avec la mise en place progressive de la facturation nette sur l'année 2019 puis un déploiement complet à compter du mois d'avril 2020. Avec ce nouveau dispositif, les établissements sollicitent directement leurs résidents pour le règlement des frais d'hébergement, le Département ne prenant désormais en charge que la part lui incombant.
- L'hébergement des MNA (-2,6 M€) : cette baisse s'explique par le ralentissement constatée en 2019 avec un nombre de jeunes (314) qui se situe en dessous de celui de 2018 en fin d'année (399). Concernant les modes d'hébergement des MNA, des réflexions menées en 2019 ont permis de trouver une solution optimisée pour les jeunes en cours d'évaluation et de privilégier ainsi un lieu d'accueil commun plutôt qu'un hébergement à l'hôtel.
- FSL et FAJ (-0,6 M€) : la baisse est liée au transfert du FAJ et du FUL vers Orléans Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- La PCH (+1 M€) : cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui passe de 3 045 en 2018 à 3 258 en 2019.
- La contribution versée au SDIS (+0,5 M€) : cette contribution permettant d'équilibrer la section de fonctionnement du SDIS, augmentent de +2,7% entre 2018 et 2019.

## LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS : +2,63 %

OBJET	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019 - 2018	% Evolution
Socialistes, Ecologistes et Républicains	26 107,65	26 934,35	26 551,98	-382,37	-1,42%
Majorité départementale	69 387,57	58 715,16	61 348,46	2 633,30	4,48%
<b>TOTAL</b>	<b>95 495,22</b>	<b>85 649,51</b>	<b>87 900,44</b>	<b>2 250,93</b>	<b>2,63%</b>

La dotation allouée a permis de couvrir les frais de personnel correspondant aux salaires des personnes employées par les groupes ainsi que divers frais de gestion.

## LES ATTENUATIONS DE PRODUITS : -20,3% SOIT -2,6 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019 - 2018	% d'évolution
Contribution péréquation DMTO (DMTO 1, fonds de solidarité, fonds de soutien inter départemental)	5 165 407,00	10 458 166,00	7 833 169,00	-2 624 997,00	-25,10%
Remboursement indus taxe d'aménagement	0,00	0,00	1 062 814,41	1 062 814,41	-
CAUE	690 000,00	695 077,48	707 514,00	12 436,52	1,79%
Contribution péréquation CVAE	886 472,00	1 453 860,00	420 584,00	-1 033 276,00	-71,07%
Autres	0,00	0,00	27 943,36	27 943,36	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 741 879,00</b>	<b>12 607 103,48</b>	<b>10 052 024,77</b>	<b>-2 555 078,71</b>	<b>-20,27%</b>

L'évolution de ce chapitre est principalement due à une forte diminution de la contribution du Département aux fonds de péréquation DMTO (-2,6 M€). En effet, le Département n'est plus contributeur au 1<sup>er</sup> fonds DMTO (4,5M€ en 2018) et devient contributeur du 3<sup>ème</sup> fonds DMTO, le Fonds de Soutien InterDépartemental (FSID) créé en 2019, à hauteur de 1,8M€.

Par ailleurs, le Département du Loiret voit sa contribution au titre de la péréquation CVAE évoluer également à la baisse de -1 M€. Pour rappel, la contribution à ce fonds est calculée selon le montant de CVAE/habitant N-1 et prend également en compte la croissance du produit de CVAE.

Enfin, en raison de modifications ou d'annulations de permis de construire intervenues entre 2013 et 2017, l'Etat a mis en œuvre en 2019 un dispositif de récupération de produit de taxe d'aménagement auprès du Département pour un montant de 1 062 814,41 €. Or la Direction Générale des Finances Publiques n'a effectivement recouvré en 2019 qu'une somme de 483 625,16 €, le solde de 579 189,25 € a fait l'objet d'un rattachement de crédits à l'exercice.

## RMI/RSA- HORS DEPENSES DE PERSONNEL : +1,5% SOIT +1,5 M€ :

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% Evolution
Allocations	87 826 168,35	89 959 152,13	91 907 629,74	1 948 477,61	2,17%
Autres dépenses	302 794,64	174 721,74	140 868,66	-33 853,08	-19,38%
Contrats accompagnement et initiative	1 099 913,69	1 309 212,59	1 176 557,22	-132 655,37	-10,13%
Contrats prestations de services	26 094,85	644 710,99	157 445,13	-487 265,86	-75,58%
Subventions de fonctionnement	2 783 881,44	3 003 462,43	3 172 624,83	169 162,40	5,63%
<b>TOTAL</b>	<b>92 038 852,97</b>	<b>95 091 259,88</b>	<b>96 555 125,58</b>	<b>1 463 865,70</b>	<b>1,54%</b>

L'augmentation des allocations de +1,9 M€ s'explique par la hausse des bénéficiaires entre 2018 (15 226 foyers bénéficiaires au 31/12) et 2019 (15 668) et par une revalorisation de l'allocation de +1,6% au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les crédits consacrés aux contrats de prestation de service dans le domaine de l'accompagnement vers de l'emploi sont en baisse (-0,5 M€) en raison de l'arrêt des marchés emploi.

Le tableau ci-dessous démontre bien la croissance toujours soutenue des allocations RSA et l'augmentation en parallèle du reste à charge pour le département. Ce dernier atteint 51,3M€ en 2019 soit une aggravation de 1,8 M€ par rapport à l'année dernière du fait de la stagnation des recettes compensatrices versées par l'Etat.

Evolution du RMI/RMA/RSA – dépenses et compensations depuis 2010 :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<b>Allocations</b>	57 132 612	58 851 163	62 454 450	66 856 618	75 160 596	82 260 672	83 757 490	87 826 168	89 959 152	91 907 630
<b>Compensation</b>	48 338 397	42 343 221	40 683 277	40 731 604	40 286 234	40 090 172	40 025 961	40 150 614	40 473 153	40 572 290
<b>Taux de couverture (%)</b>	85%	72%	65%	61%	54%	49%	48%	46%	45%	44%
<b>Reste à charge net</b>	8 794 215	16 507 942	21 771 173	26 125 013	34 874 361	42 170 499	43 731 529	47 675 554	49 485 999	51 335 339

#### APA - HORS DEPENSES DE PERSONNEL : +1,2% SOIT +0,7 M€

Objet	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart 2019-2018	% d'évolution
Allocations	54 836 058,07	56 290 967,72	56 736 958,70	445 990,98	0,79%
Titres annulés et créances admises en non valeur	42 322,49	9 366,38	30 486,66	21 120,28	225,49%
Autres dépenses	3 445 497,73	994 359,16	1 213 556,19	219 197,03	22,04%
<b>TOTAL</b>	<b>58 323 878,29</b>	<b>57 294 693,26</b>	<b>57 981 001,55</b>	<b>686 308,29</b>	<b>1,20%</b>

L'APA enregistre une hausse de +0,4 M€ liée en particulier à l'augmentation (+0,8%) des bénéficiaires de l'APA entre 2018 (14 546) et 2019 (14 745).

On enregistre également une augmentation des subventions allouées dans le cadre de la conférence des financeurs de +0,2M€, visant à soutenir des actions liées à la perte d'autonomie des personnes âgées.

#### TOTAL DES DEPENSES AIS

Evolution des recettes et des dépenses AIS depuis 2010 :

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Total AIS	112 598 760	116 514 407	122 686 538	128 120 417	137 782 435	144 040 730	145 869 290	152 017 968	156 173 351	159 588 037
Compensations perçues	68 825 619	62 990 415	62 503 126	63 400 438	74 489 416	77 252 524	83 036 277	84 014 676	86 248 870	86 940 661
Taux de couverture (%)	61%	54%	51%	49%	54%	54%	57%	55%	55%	54%
<b>Reste à charge</b>	<b>43 773 140</b>	<b>53 523 992</b>	<b>60 183 412</b>	<b>64 719 979</b>	<b>63 293 019</b>	<b>66 788 206</b>	<b>62 833 013</b>	<b>68 003 292</b>	<b>69 924 481</b>	<b>72 647 376</b>

Les dépenses d'AIS augmentent de +2,2%, soit un niveau proche de l'augmentation constatée l'année précédente (+2,7%). Ces deux exercices marquent cependant un ralentissement de l'augmentation des dépenses d'AIS par rapport à l'évolution moyenne des dix dernières années (+4%). On notera toutefois une certaine disparité entre les trois AIS. En

effet, si le RSA et l'APA voient leur croissance ralentir, cela n'est pas le cas pour la PCH (+6,1% en 2018 contre +10,3% en 2019).

Au global, le département a dépensé **159,6 M€ pour financer ces AIS**, chiffre jamais atteint depuis le début du financement départemental de ces aides.

Le reste à charge annuel en 2019 progresse de +4% par rapport à 2018 et atteint le montant de 72,6 M€, posant ainsi la question de la pérennité du système de financement actuel.

---

## LES CHARGES FINANCIERES

L'année 2019 marque à nouveau, comme en 2018, une forte diminution des charges financières du Département (-1,3 M€). Les intérêts d'emprunts sont notamment en diminution de -12,6% du fait de l'effet conjugué de la baisse des taux et de la gestion active de la dette caractérisée par de nombreux réaménagements au cours des derniers exercices.

L'annexe 2 dédiée à la dette détaille ces évolutions.

---

## LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles (0,05 M€) diminuent de -78,9 % par rapport à l'année dernière du fait de la diminution des titres annulés et des subventions exceptionnelles (exemple : subvention accordée à l'EHPAD Petit Pierre à Fay aux Loges en 2018 (0,08 M€), suite à un sinistre).

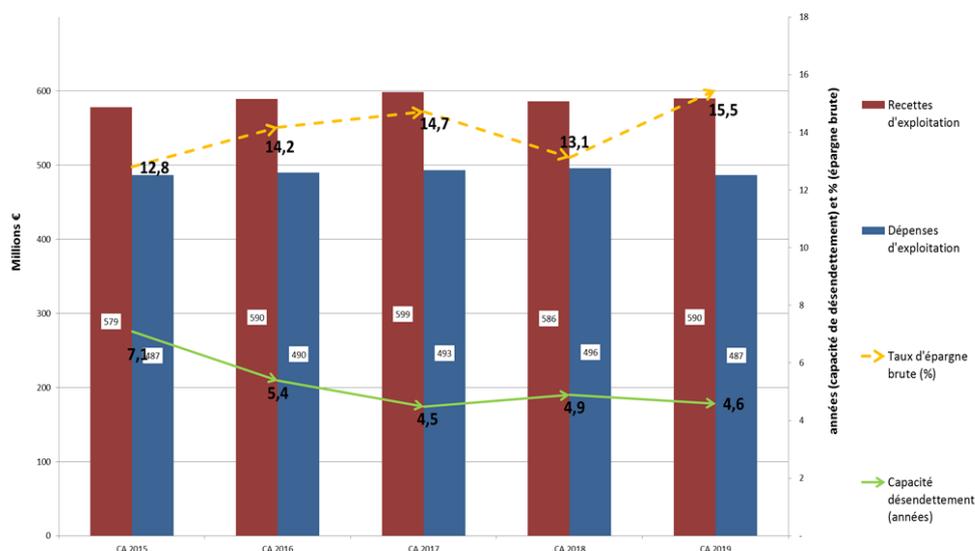
### 3. SOUS L'EFFET D'UNE PROGRESSION DES RECETTES ET D'UNE DIMINUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION, L'EPARGNE BRUTE AUGMENTE

Au regard des évolutions détaillées dans les paragraphes précédents, les résultats 2019 du compte administratif font apparaître un montant d'épargne brute de **91 225 072 €** soit une augmentation de **+14 M€** par rapport au CA 2018 qui affichait quant à lui une diminution par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation s'explique par une progression des recettes d'exploitation de +0,6%, et une diminution des dépenses d'exploitation de -1,8%.

Face à la progression constante des politiques sociales et devant le caractère incertain de certaines recettes, le Département devra cependant poursuivre ses efforts pour les exercices à venir.

### Evolution des principaux équilibres du Loiret depuis 2015



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN AUGMENTATION

Recettes d'investissement hors emprunt	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
FCTVA	5 332 958,00	9 650 787,00	12 637 074,00	2 986 287,00	30,9%
Subventions	18 044 038,73	17 311 482,40	17 704 137,48	392 655,08	2,3%
Dépôts et cautionnement reçus	-	247,90	3 957,80	3 709,90	1496,5%
Immobilisations financières	4 079 047,65	1 847 542,68	1 018 384,21	-829 158,47	-44,9%
Opérations pour compte de tiers	84 189,11	150 971,36	954 788,08	803 816,72	532,4%
Autres (soldes de convention, indemnités...)	528 852,59	216 319,65	262 530,68	46 211,03	21,4%
<b>TOTAL</b>	<b>28 069 086,08</b>	<b>29 177 350,99</b>	<b>32 580 872,25</b>	<b>3 403 521,26</b>	<b>11,7%</b>

Les recettes d'investissement hors emprunt s'élèvent à **32,6 M€**, leur taux de réalisation étant de **85,6%**. Ces recettes sont en hausse par rapport à 2018 de +3,4 M€ principalement sous l'effet de la hausse du produit du FCTVA (+3 M€). On note également la baisse des immobilisations financière -0,8 M€, à la fois suite à un reversement du budget annexe de la ZAE GIDY vers le budget principal effectué en 2018 et non reconduit en 2019 (-1,2M€), mais également consécutivement à une augmentation des créances sur transfert de droits à déduction de TVA de la part d'Enedis (+0,4M€).

Comme le montre le tableau, la part prépondérante de ces recettes est représentée par les subventions et dotations reçues (17,7 M€) :

- Les dotations de l'Etat :
  - o DDEC : 3,1 M€
  - o Radars : 0,6 M€
  - o DSID : 0,04M€ (1,9 M€ ont fait l'objet d'un report 2020)

- Les subventions :
  - o Etat : 7,6 M€ dont 5,5 M€ au titre du Fonds de Solidarité Numérique pour le THD, 1,6 M€ au titre de l'aménagement du réseau routier et 0,4 M€ au titre du parc social
  - o Région : 2,8 M€ dont THD (1,5 M€) et Véloroute (1 M€)
  - o Communes et structures intercommunales : 1,9 M€ dont travaux routiers (1 M€), THD (0,5 M€) et travaux d'électricité (0,4 M€)
  - o Autres (Enedis, Orange, Lidl, Super U...) : 0,6 M€
  - o FACE (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) : 1,1 M€

## 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MARQUEES PAR UNE MONTEE EN PUISSANCE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
Equipements départementaux	57 388 247,74	74 651 600,90	91 098 476,99	16 446 876,09	22,0%
Opérations pour compte de tiers	533 584,10	770 692,01	1 530 181,03	759 489,02	98,5%
Programmes d'aides	32 782 770,21	31 075 051,47	45 603 890,49	14 528 839,02	46,8%
Dépenses financières	1 177 985,53	1 460 245,00	2 422 945,13	962 700,13	65,9%
<b>TOTAL hors dette</b>	<b>91 882 587,58</b>	<b>107 957 589,38</b>	<b>140 655 493,64</b>	<b>32 697 904,26</b>	<b>30,3%</b>
Remboursement du capital de la dette	57 285 802,07	45 343 166,99	30 841 129,79	-14 502 037,20	-32,0%
<b>TOTAL avec dette</b>	<b>149 168 389,65</b>	<b>153 300 756,37</b>	<b>171 496 623,43</b>	<b>18 195 867,06</b>	<b>11,9%</b>

Les dépenses d'investissement hors remboursement de dette 2019 atteignent un niveau de **140,7 M€** soit une hausse de +30,3% par rapport au CA 2018.

Les dépenses d'équipement directes ont augmenté de +16,4 M€ avec un taux de réalisation de 88,3%, reflet de l'accélération de la mise en œuvre des projets du mandat. Les subventions d'investissement versées augmentent de +14,5 M€ avec un taux de réalisation à hauteur de 77,7%. Les aides à l'équipement versées par le Département atteignent ainsi **45,6 M€** de subventions dont 9,3 M€ pour la DSP THD et 26 M€ au titre des quatre volets de la mobilisation en faveur des territoires. 13 M€ ont notamment été versés pour accompagner Orléans Métropole sur le projet CO'Met. Au total, plus de 1 300 projets ont été soutenus sur le territoire depuis la mise en place de ce dispositif en 2018.

Le remboursement du capital de la dette a quant à lui diminué de -14,5 M€ (-32%), néanmoins, en neutralisant les remboursements anticipés réalisés sur l'exercice 2018, les dépenses diminuent de -4,64% du fait principalement de l'arrivée à leur terme de plusieurs emprunts revolving.

Les dépenses financières affichent une hausse de +1 M€ entre les deux exercices. Cette augmentation s'explique en grande partie par le versement de l'avance du budget principal pour l'équilibre du budget annexe de la ZAC des Portes du Loiret. Cette augmentation s'explique par le fait que le montant des travaux réalisés sur les portes du Loiret a été beaucoup plus important en 2019 qu'en 2018.

Les opérations pour compte de tiers affichent une hausse de +98,5% et passent ainsi de 0,8 M€ à 1,5 M€. Ceci s'explique principalement par les travaux en cours pour la

construction d'un gymnase et d'une salle polyvalente pour le compte d'Orléans Métropole, adossée à la construction du collège Nord-Est.

Ci-dessous figurent la liste des principaux programmes d'investissement (> 0,1M€) en maîtrise d'ouvrage départementale :

Typologie de projets	Détail	Montants
AMELIORATION DES CHAUSSEES (PPAC)	PPAC	19 588 892,04
GESTION PATRIMONIALE COLLEGES	GER collèges, DP Beaugency, couverture Sully sur Loire...	14 105 470,69
AMELIORATION DES OUVRAGES D'ART	Pont Châtillon sur Loire, Pont Chateaufort sur Loire...	11 625 392,48
PPI CONST.RESTRUCT.COLLEGES	2 collèges Pithiviers, Orléans Nord-Est...	7 634 795,93
CANAUX-ORLEANS PART SMGCO	Canal d'Orléans	3 376 629,84
DEVIATIONS DE RD SOUS MO DEPARTEMENTALE	Déviations Jargeau, Lorris, Bazoches les Gallierandes...	3 365 095,96
RANDO VELO- AMENAGEMENT ITINERAIRES	Véloroute et Loire à Vélo	3 301 549,13
TRES HAUT DEBIT	Infrastructures très haut débit	2 922 430,73
AMENAGEMENT DU RESEAU PRINCIPAL	Echangeur Chateaufort sur Loire, Checy,...	2 385 080,37
AMENAGEMENTS DE SECURITE (PPAS)	Nogent sur Vernisson, Beaugency, Lorris, Outarville...	2 309 909,62
ELECT. TRAVAUX ESTHETIQUE	Amélioration esthétique	1 782 426,72
CREATION ET ADAPTATION DES SITES	GER	1 755 359,55
EQUIPEMENT DES COLLEGES	Equipelement des collèges	1 733 417,43
GESTION DU PARC AUTOMOBILE	Acquisition véhicules lourds et légers	1 692 379,32
ELECT. TRAVAUX RENFORCEMENT	Travaux renforcement	1 197 830,07
AMELIORATION DES EQUIPEMENTS	Marquage, signalisation...	1 184 747,55
ELECT. TRAVAUX SECURISATION	Travaux de sécurisation	1 146 142,15
COLLEGES-USAGES NUMERIQUES	Matériel informatique	1 124 629,37
COLLEGES-MISE A DISPO INFRA INFORMATIQU	Wi-fi, parc copieurs, téléphonie	979 878,31
PA- FINANCEMENT TRAVAUX EHPAD	Foyer de vie Orléans, EHPAD Malesherbe, Outarville, Dordives...	872 604,63
AMENAGEMENT SECURITE EN AGGLO SUR RD	Aménagements de sécurité	716 200,41
INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET RESEAUX	Postes de travail, infrastructures techniques	674 027,33
EVALUATION SECURITE INFRASTRUCTURES	Chemin de fer Pithiviers, Petits aménagements sécurité et diag.	512 433,91
APPLICATIONS METIERS	Logiciels informatiques	499 739,79
ARCHIVES-CONSTRUCT.MAINTENANCE BATIMENTS	Bâtiment des archives départementales	454 084,65
ENTRETIEN /CONSERVATION BAT COLLECTION	GER Châteaux et restaurations	446 811,27
TELECOMMUNICATION	Téléphonie	435 270,06
AMELIORATION DES DEPENDANCES	Aménagements paysagers, ouvrages hydrauliques	380 103,38
LOCATIONS BATIMENTS DONNES A BAIL	Réhabilitation logements de fonction	360 469,73
AIDE EN FAV DU MONDE AGRICOLE FORESTIER	Aide en faveur du monde agricole et forestier	300 000,00
REPROGRAPHIE	Achat de copieurs	238 038,52
ACQUISITIONS FONCIERES	Acquisition foncières	233 775,00
TRVX ET ACQUIS. CHATEAUX ET MUSEES	Château musée de Gien, Musée de Lorris...	222 898,40
ENS-LOIRET CAPITAL NATURE-AMGT GEST PARC	Aménagement parcs, budget participatif...	205 470,95
PROJETS EUROPEENS INTERREG INONDATIONS	Projet Be-good	140 137,35
GESTION PREVENT. & REGLEMENT.PATRIMOINE	Démolition site Alstom...	137 190,13

## LE RESULTAT

### Compte administratif (en M€) en mouvements budgétaires

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses d'investissement avec restes à réaliser	279,69	376,68	369,00
<i>Dont résultat reporté</i>	61,61	153,74	135,50
<i>Dont restes à réaliser</i>	0	0	0
Recettes d'investissement avec restes à réaliser	175,96	291,18	302,98
<i>Dont restes à réaliser</i>	50,01	50	51,87
Résultat d'investissement hors restes à réaliser	-153,74	-135,50	-117,90
Besoin de financement	-103,73	-85,50	-66,02
Dépenses de fonctionnement avec rattachements	578,39	579,54	563,82
Recettes de fonctionnement avec rattachements	718,43	688,87	678,00
<i>Dont résultat reporté</i>	53,8	36,31	23,83
Résultat de fonctionnement	140,04	109,33	114,18
<b>Excédent global de clôture hors restes à réaliser</b>	<b>-13,70</b>	<b>-26,17</b>	<b>-3,72</b>
<b>Excédent global de clôture hors restes à réaliser avec Canal</b>			<b>-2,88</b>
Excédent global de clôture avec restes à réaliser	36,31	23,83	48,99

A la clôture de l'exercice 2019, le résultat global (opérations de l'exercice et résultats antérieurs) fait apparaître un **déficit de -3,72 M€** (en 2018, déficit global de -26,17 M€) se décomposant comme suit :

- **Besoin de financement** de la section d'investissement corrigé des reports : **-66,02 M€** qui intègre le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2018 (135,5 M€).
- **Excédent de fonctionnement** : **114,18 M€** qui intègre le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2018 (23,83 M€).
- **Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement** à la couverture du besoin de financement de l'investissement : **-66,02 M€**.
- **Solde de l'excédent de fonctionnement** : **48,99 M€** (avec Canal) dont la destination sera décidée lors de la DM1 2020.

## PRESENTATION DES DEPENSES ET RECETTES PAR POLITIQUE

### DEPENSES REELLES

DEPENSES REELLES	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
	POLITIQUES	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
A01 - TRANSPORTS		11 105,09	42 409,23	31 304,14	281,89%				
A02 - INFRASTRUCTURES		8 572 915,54	7 752 155,94	-820 759,60	-9,57%	40 122 542,36	43 604 737,11	3 482 194,75	8,68%
A03 - TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION-		367 703,66	392 118,00	24 414,34	6,64%	12 031 488,64	12 374 701,01	343 212,37	2,85%
A04 - DEVELOPPER OFFRE ET QUALITE DE L'HABITAT		130 610,00	130 610,00		0,00%	676 159,20	847 939,00	171 779,80	25,41%
A05 - PREVENIR ET REDUIRE LA VULNERABILITE		19 615 450,54	20 013 357,01	397 906,47	2,03%	2 867 201,44	2 579 065,13	-288 136,31	-10,05%
A06 - DIFFUSER AMENAGEMENT DYNAMIQUE/EQUILIBRE		889 027,09	1 002 600,81	113 573,72	12,78%	949 236,52	720 629,80	-228 606,72	-24,08%
B01 - FACILITER AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES		70 885 301,44	71 061 024,07	175 722,63	0,25%	2 131 803,03	1 492 600,23	-639 202,80	-29,98%
B02 - PERSONNES HANDICAPEES		92 280 102,01	87 277 321,44	-5 002 780,57	-5,42%		1 500 000,00	1 500 000,00	
B03 - INSERTION		99 498 434,59	100 564 152,04	1 065 717,45	1,07%				
B04 - PROTEGER L'ENFANCE ET LA FAMILLE		49 330 401,39	46 213 145,45	-3 117 255,94	-6,32%	26 043,45	24 320,76	-1 722,69	-6,61%
C01 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL		3 028 389,75	3 049 065,90	20 676,15	0,68%	2 434 515,62	1 866 844,25	-567 671,37	-23,32%
C02 - SOUTENIR ACTIONS EN DIRECTION JEUNESSE		647 435,08	592 389,37	-55 045,71	-8,50%				
C03 - RENFORCER LA PRATIQUE SPORTIVE		3 223 661,36	3 124 320,40	-99 340,96	-3,08%	1 624 825,39	550 655,19	-1 074 170,20	-66,11%
C04 - CONSTRUIRE DES ACTIONS DE COOPERATION		20 047,50	32 563,00	12 515,50	62,43%				
D01 - EAU		232 446,99	236 504,32	4 057,33	1,75%	435 619,58	939 814,60	504 195,02	115,74%
D02 - GARANTIR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE		50 341,14	97 159,36	46 818,22	93,00%	3 844 858,52	4 126 398,94	281 540,42	7,32%
D03 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES		1 352 454,74	1 412 037,51	59 582,77	4,41%	3 758 014,33	7 202 962,02	3 444 947,69	91,67%
E01 - FAVORISER LES ACTIVITES AGRICOLES		319 180,00	314 640,00	-4 540,00	-1,42%	409 672,36	382 298,56	-27 373,80	-6,68%
E02 - FAVORISER LE DYNAMISME ECONOMIQUE		410 821,62	352 750,00	-58 071,62	-14,14%	1 068 158,42	1 699 853,50	631 695,08	59,14%
E03 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TOURISME		2 183 393,07	2 016 730,40	-166 662,67	-7,63%	232 032,00	400 947,00	168 915,00	72,80%
F01 - REUSSITE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		24 150 482,05	23 733 644,81	-416 837,24	-1,73%	23 649 885,09	34 765 512,61	11 115 627,52	47,00%
F02 - RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUP		46 620,00	40 500,00	-6 120,00	-13,13%	329 715,70	66 987,90	-262 727,80	-79,68%
G01 - OPTIMISER LES MOYENS DE L'INSTITUTION		6 094 190,58	5 741 963,36	-352 227,22	-5,78%	2 404 055,57	1 774 777,19	-629 278,38	-26,18%
G02 - VALORISER L'ACTIVITE DE L'INSTITUTION		1 184 791,17	1 012 917,55	-171 873,62	-14,51%	63 242,12	60 719,52	-2 522,60	-3,99%
G03 - ASSURER LES CONTROLES INTERNES		205 105,72	116 645,95	-88 459,77	-43,13%				
G04 - PILOTER LA STRATEGIE BUDGETAIRE		19 482 775,55	16 096 059,25	-3 386 716,30	-17,38%	49 507 444,05	50 086 227,39	578 783,34	1,17%
G05 - DEVELOPPER LES COMPETENCES HUMAINES		100 087 467,28	101 750 891,49	1 663 424,21	1,66%	4 962,48	6 322,93	1 360,45	27,41%
G07 - ADAPTER LE PATRIMOINE AUX BESOINS		2 893 115,42	3 116 349,46	223 234,04	7,72%	2 728 091,16	2 486 794,41	-241 296,75	-8,84%
G08 - OPTIMISER LES SYSTEMES D'INFORMATIONS		2 460 667,27	2 282 202,95	-178 464,32	-7,25%	1 986 969,34	1 935 514,38	-51 454,96	-2,59%
G09 - DEVELOPPER DURABLEMENT LE LOIRET		994,53		-994,53	-100,00%	14 220,00		-14 220,00	-100,00%
Somme :		509 655 432,17	499 568 229,07	-10 087 203,10	-1,98%	153 300 756,37	171 496 623,43	18 195 867,06	11,87%

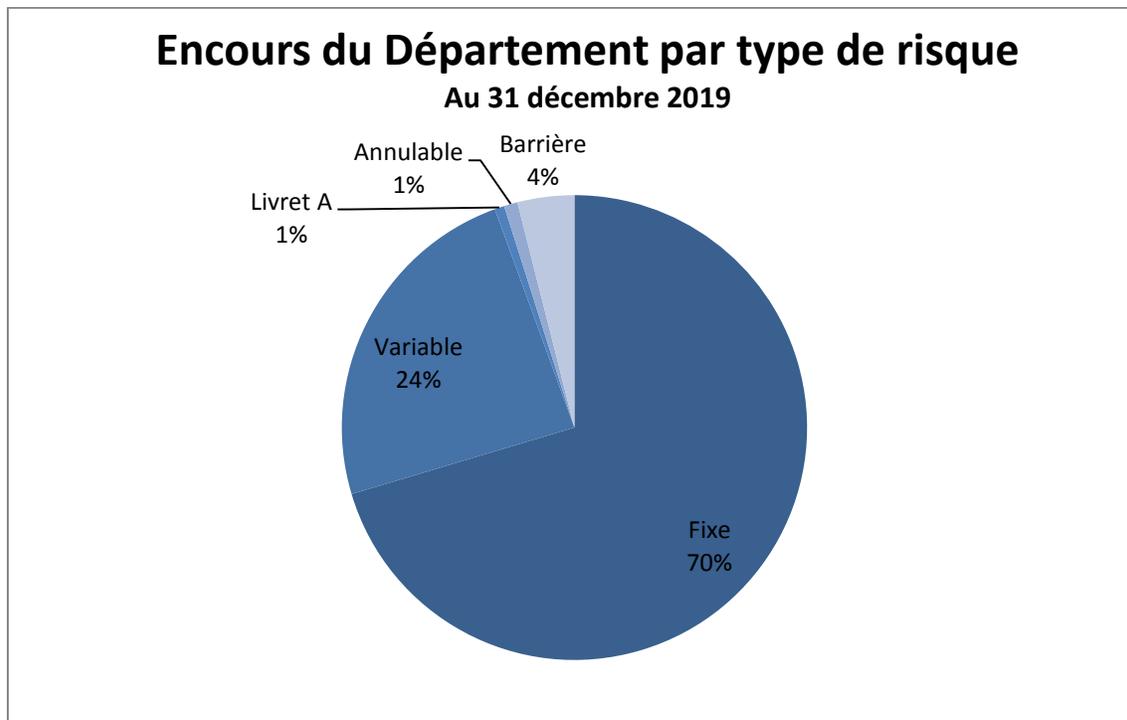
### RECETTES REELLES

RECETTES REELLES	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
	POLITIQUES	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %	CA 2018	CA 2019	Ecart en €	Ecart en %
A01 - TRANSPORTS		47,07	36 041,06	35 993,99	76469,07%				
A02 - INFRASTRUCTURES		960 273,91	1 016 575,49	56 301,58	5,86%	6 904 253,73	3 597 761,34	-3 306 492,39	-47,89%
A03 - TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION-		584 300,00	662 500,00	78 200,00	13,38%	4 615 626,26	7 525 302,21	2 909 675,95	63,04%
A04 - DEVELOPPER OFFRE ET QUALITE DE L'HABITAT						497 530,42	507 018,98	9 488,56	1,91%
A05 - PREVENIR ET REDUIRE LA VULNERABILITE		52 313,34	118 933,91	66 620,57	127,35%		2 497,50	2 497,50	
A06 - DIFFUSER AMENAGEMENT DYNAMIQUE/EQUILIBRE		1 281 590,61	956 237,37	-325 353,24	-25,39%		22 720,00	22 720,00	
B01 - FACILITER AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES		33 197 693,09	28 208 265,70	-4 989 427,39	-15,03%	300,00		-300,00	-100,00%
B02 - PERSONNES HANDICAPEES		22 748 006,99	14 124 910,44	-8 623 096,55	-37,91%				
B03 - INSERTION		43 690 781,33	44 034 001,88	343 220,55	0,79%				
B04 - PROTEGER L'ENFANCE ET LA FAMILLE		2 742 832,59	2 028 755,87	-714 076,72	-26,03%				
C01 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL		838 233,16	670 564,34	-167 668,82	-20,00%	69 818,81	4 508,00	-65 310,81	-93,54%
C02 - SOUTENIR ACTIONS EN DIRECTION JEUNESSE		6 677,50	87 558,00	80 880,50	1211,24%				
C03 - RENFORCER LA PRATIQUE SPORTIVE		1 250,00	1 000,00	-250,00	-20,00%				
C04 - CONSTRUIRE DES ACTIONS DE COOPERATION		2 000,00		-2 000,00	-100,00%				
D01 - EAU		290 141,66	220 411,29	-69 730,37	-24,03%				
D02 - GARANTIR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE		13 071 362,41	12 364 361,21	-707 001,20	-5,41%	2 363 631,63	2 849 197,91	485 566,28	20,54%
D03 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES		6 283 232,25	5 214 043,02	-1 069 189,23	-17,02%	369 931,86	1 127 414,40	757 482,54	204,76%
E01 - FAVORISER LES ACTIVITES AGRICOLES		800,00		-800,00	-100,00%				
E02 - FAVORISER LE DYNAMISME ECONOMIQUE		344 492,17	554 053,32	209 561,15	60,83%	1 200 110,00	4 913,46	-1 195 196,54	-99,59%
E03 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TOURISME		2 422,26		-2 422,26	-100,00%				
F01 - REUSSITE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		4 042 790,95	3 636 907,91	-405 883,04	-10,04%	3 238 434,61	4 040 151,08	801 716,47	24,76%
F02 - RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUP									
G01 - OPTIMISER LES MOYENS DE L'INSTITUTION		151 150,50	220 384,25	69 233,75	45,80%				
G02 - VALORISER L'ACTIVITE DE L'INSTITUTION			1 035,63	1 035,63					
G03 - ASSURER LES CONTROLES INTERNES		138 760,48	751 771,47	613 010,99	441,78%				
G04 - PILOTER LA STRATEGIE BUDGETAIRE		455 703 141,09	476 599 096,26	20 895 955,17	4,59%	39 897 227,65	77 751 528,00	37 854 300,35	94,88%
G05 - DEVELOPPER LES COMPETENCES HUMAINES		1 392 653,12	905 139,40	-487 513,72	-35,01%	20 238,12	177,50	-20 060,62	-99,12%
G07 - ADAPTER LE PATRIMOINE AUX BESOINS		3 638 345,26	3 390 527,70	-247 817,56	-6,81%	247,90	957,80	709,90	286,37%
G08 - OPTIMISER LES SYSTEMES D'INFORMATIONS		136 475,66	138 794,77	2 319,11	1,70%		146 724,07	146 724,07	
Somme :		591 301 767,40	595 941 870,29	4 640 102,89	0,78%	59 177 350,99	97 580 872,25	38 403 521,26	64,90%

## ANNEXE 2 : ANALYSE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

Au 31 décembre 2019, la dette du Département du Loiret s'élève à 415 661 306,28 €, indexée au taux moyen de 2,88% contre 3,40% en 2018.

Elle est très sécurisée et majoritairement à taux fixe (75,94%). Cet état de fait le protège d'une remontée des taux mais ne permet pas de bénéficier pleinement des taux bas actuels.

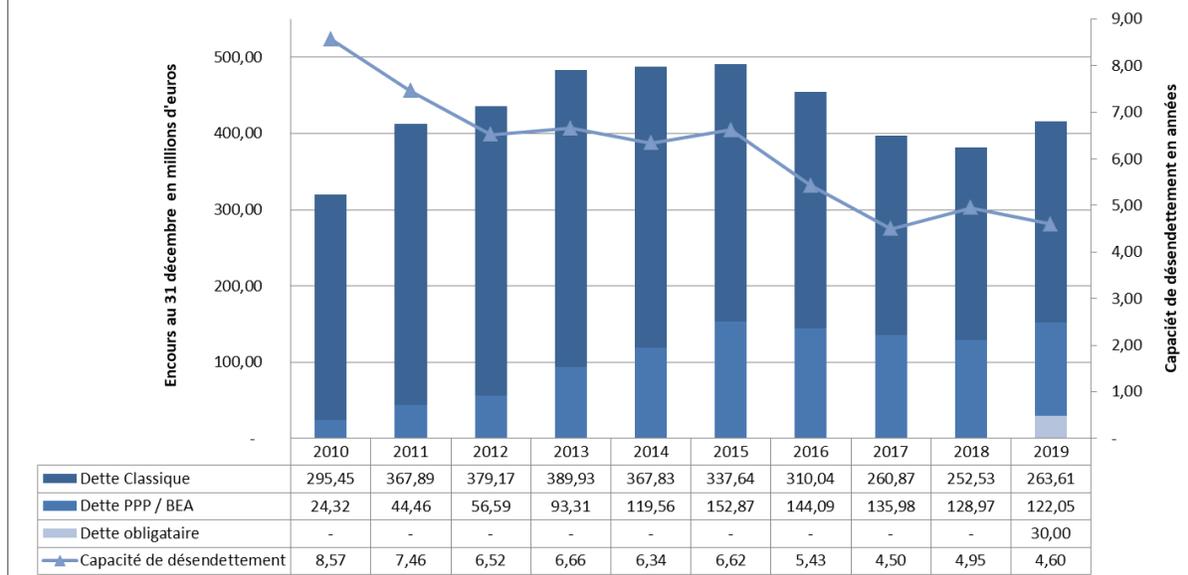


La classification des risques, selon la charte Gissler affiche également une forte sécurisation de l'encours de dette, avec 96,16% de l'encours classé **en 1A**, ce qui correspond au type de dette le moins risqué, 2,88% de l'encours classé en **1B**, et 0,94% en **1C**.

### Evolution de la dette du Département du Loiret depuis 2010 :

Le Département du Loiret a souscrit plusieurs emprunts en 2019 d'un montant total de 65M€. Son encours progresse de 34M€ entre 2018 et 2019 soit + 8,95%.

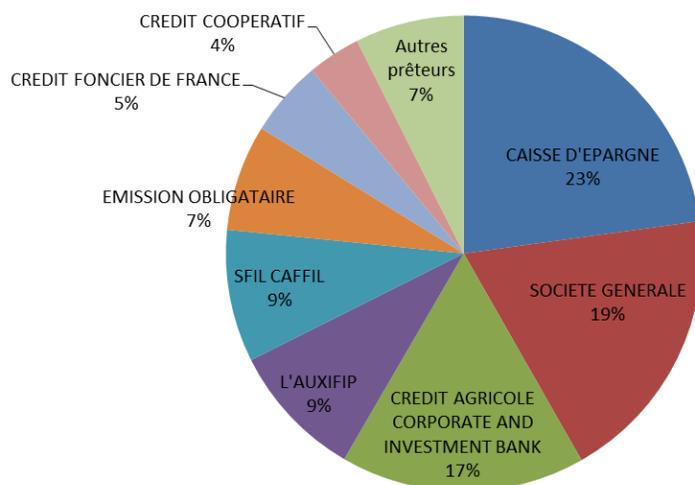
### Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement au 31 décembre



### Répartition par prêteurs de la dette :

La dette départementale est détenue principalement par trois grands prêteurs que sont la Caisse d'Épargne (23%), la Société Générale (19%), et le Crédit Agricole (17%) :

### Répartition de l'encours par prêteur au 31 décembre 2019



L'encours détenu par la Société Générale concerne notamment le PPP « P5C ». Auxifip est quant à elle une filiale du Crédit Agricole dédiée aux projets complexes dont l'encours détenu est également lié aux autres PPP.

- Souscription de plusieurs emprunts pour 65M € :

En fin d'année 2018, Le Département du Loiret a lancé une consultation afin d'assurer ses équilibres budgétaires, un emprunt obligataire d'un montant de 15M€ a été conclu en décembre mais pris en compte comptablement qu'en 2019. Il s'agit d'un emprunt in fine sur 2 ans au taux fixe de 0,03%.

En fin d'année 2019, une consultation a de nouveau été mise en œuvre pour un montant de 100M€ au regard du volume d'investissement important. A l'issue de l'analyse des différentes propositions, le Département a retenu les offres suivantes pour un montant de 50M€ :

Prêteur	Montant initial	Durée	Type d'amortissement	Taux	Classement Gissler
CACIB	20 000 000 €	10 ans	Annuel linéaire	((Euribor 3M + 0.09)- Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 1.91 sur Euribor 3M	1A
CREDIT COOPERATIF	15 000 000 €	15 ans	Annuelle progressif	Taux fixe à 0.30 %	1A
EMISSION OBLIGATAIRE	15 000 000 €	20 ans	In fine	Taux fixe à 0.79 %	1A
	50 000 000 €				

Dans le cadre de cette consultation, le Département a ainsi mobilisé 50M€ d'emprunt et 50M€ ont été inscrits en restes à réaliser. En effet, sur le plan de sa trésorerie, le Département n'a finalement pas eu besoin de l'intégralité de ce financement.

### Dépenses liées à la dette

Comptes	Intitulé de la dépense	CA 2018	CA 2019	Variation
627	Frais de dossier emprunts obligataires	0 €	85 000,00 €	
66111	Intérêts d'emprunts	6 099 114,88 €	5 331 140,77 €	-12.59%
6688	Frais de dossiers emprunts	15 050 €	22 000 €	+46,67%
	Frais de dossier lignes de trésorerie	38 000 €	32 000 €	-15,79%
	Indemnités refinancement	508 800,00 €	0 €	-100%
	Intérêts SWAP	801 589,22 €	734 918.14	-8.32 %
6615	Intérêts sur lignes de trésorerie	1 723,61 €	0€	-100%
66112	ICNE	-255 470,37 €	-133 457,13€	-47,76%
6618	BEA - charges intérêts	546 263,92 €	525 386,96 €	-3.82%
	PPP - charges intérêts	5 775 465,24 €	5 704 069,20 €	-1.24%
<b>Totaux</b>		<b>13 530 536,50 €</b>	<b>12 301 057,94 €</b>	<b>-9,08%</b>

En 2019, les dépenses de fonctionnement relatives à la dette sont globalement en diminution de -9,08% par rapport à l'exercice 2018.

- Les intérêts d'emprunts sont en diminution de -12,59% du fait de l'effet conjugué de la baisse des taux et de la gestion active de la dette caractérisée par de nombreux réaménagements au cours des derniers exercices ;
- Une baisse des intérêts payés sur les swaps du fait de la baisse des taux (-8,32%) ;
- Une baisse des frais financiers liés aux lignes de trésorerie (voir infra) ;
- Une baisse des intérêts payés sur les contrats de partenariat PPP et BEA (-1,46%).

Recettes de fonctionnement				
Compte	Intitulé de la dépense	CA 2018	CA 2019	variation
7688	Jambe receveuse SWAP	39 983,12 €	38 328,49 €	- 4,13%
	Intérêts NEU-CP	239 120,59 €	335 238,48 €	+40,19%
	Régularisation intérêts	1 437,72 €	0 €	-100 %
<b>Totaux</b>		<b>280 541,43 €</b>	<b>373 566,97 €</b>	<b>+33,15%</b>

Les recettes de fonctionnement liées au swap sont symétriques à la charge payée par le Département et donc en recul du fait de la baisse des taux (Euribor 3M) sur les deux swaps détenus par le Département du Loiret (-4,13%).

En revanche, il convient de noter que le recours aux NEU-CP (ex billets de trésorerie) a permis de réaliser une recette de 335 238,48 €.

En 2019, la recette perçue est supérieure de 40% à celle de 2018 car le dispositif a été actionné sur l'année complète et pour l'intégralité du programme.

La mise en œuvre de NEU CP pour 2019 a coûté 54 180 € au Département :

- 19 200 € de notation auprès de l'agence de Notation Moody's ;
- 2 980 € de frais de domiciliation ;
- 32 000 € de frais de trésorerie « backup » ;

soit une recette nette de 281 058,48 €

<b>Dépenses d'investissement</b>				
<b>Compte</b>	<b>Intitulé de la dépense</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA2019</b>	<b>Variation</b>
<b>1641</b>	Emprunts en euros	28 796 274,77 €	16 052 481,84 €	-44,26%
<b>16441</b>	Emprunts revolving	9 535 504,37 €	7 868 841,70 €	-17,48%
<b>1675</b>	B.E.A. - redevance d'investissement	381 499,76 €	402 376,72 €	+5,47%
	P.P.P. - redevance d'investissement	6 629 888,09 €	6 517 429,53 €	-1,70%
<b>Totaux</b>		<b>45 343 166,99 €</b>	<b>30 841 129,79 €</b>	<b>-31,98%</b>
<b>dont remboursements anticipés</b>		13 000 000,00 €	0€	-100%
<b>Totaux hors remboursements anticipés</b>		<b>32 343 166,99 €</b>	<b>30 841 129,79 €</b>	<b>-4,64%</b>

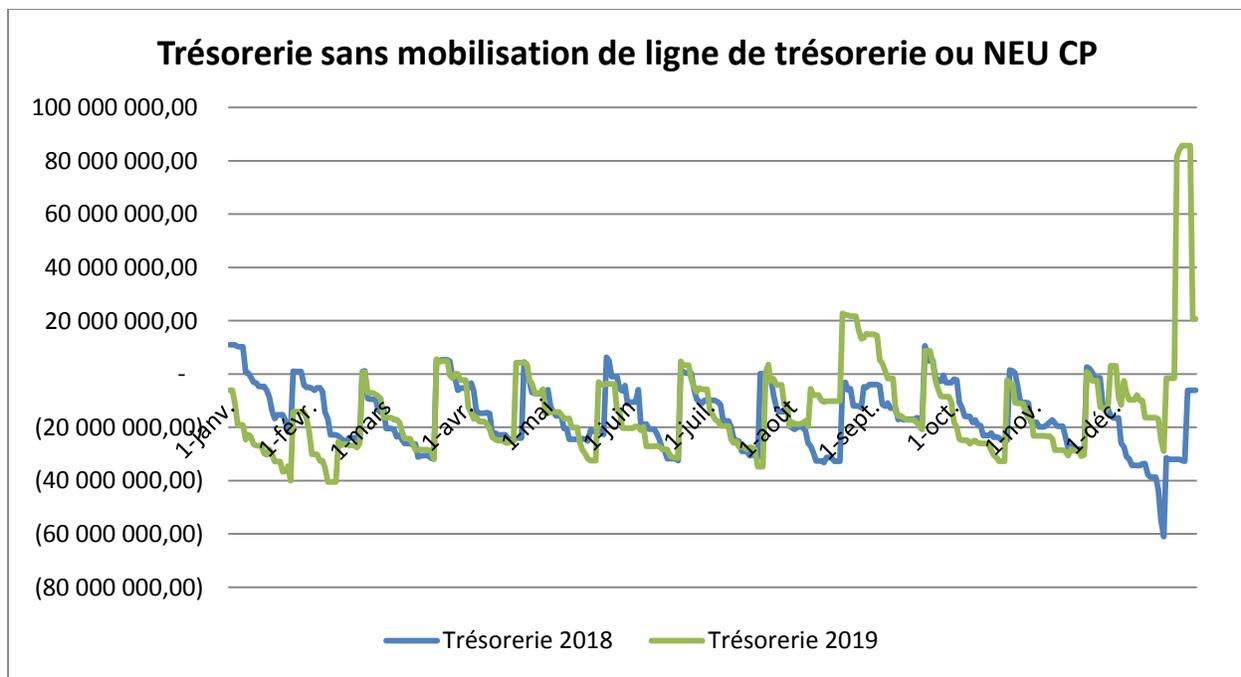
En 2019, les dépenses d'investissement liées au remboursement du capital des emprunts baissent globalement de -31,98%.

En neutralisant les remboursements anticipés réalisés sur les deux exercices les dépenses diminuent de -4,64% du fait principalement du terme d'emprunts revolving.

### Trésorerie du Département du Loiret :

Les frais liés à la gestion active de la trésorerie du Département du Loiret sont en baisse de 17,89% par rapport à l'année 2018, ils résultent principalement des frais de dossier liés à la souscription des lignes de trésorerie « backup » nécessaires en cas d'émission de NEU CP.

Intitulé de la dépense	CA 2018	CA 2019	Variation
Frais de dossier	38 000,00 €	32 000 €	-15,79%
Commission de non utilisation	0,00 €	0,00 €	0%
Intérêts sur lignes de trésorerie	1 723,61 €	0,00 €	-100%
Frais de domiciliation	2 880,00 €	2 980,00 €	+3,47%
<b>Totaux</b>	<b>42 603,61 €</b>	<b>34 980,00 €</b>	<b>-17,89%</b>



La comparaison du solde de trésorerie du Département entre les exercices 2018 et 2019 est intéressante car elle reflète la souscription des emprunts en février 2019 (15M€ qui permettent de passer d'un solde de -40M€ à un encours proche de celui de 2018) et en décembre 2019 (50M€). Par ailleurs, le Département avait perçu des recettes exceptionnelles en août 2019 (péréquation, FCTVA...).

Sur les deux exercices, on peut observer sur le graphique que la trésorerie du Département du Loiret connaît des pics chaque fin de mois (correspondant au versement des douzièmes de fiscalité et dotations par l'Etat).

En 2018, à partir de février, le Département a souscrit des NEU CP d'abord de 50M€ puis de 80M€ à partir de juin. En 2019, les NEU CP ont été souscrits pour 100M€. Ces derniers sont souscrits pour une durée de 1 mois et reconduits mensuellement. Les taux étant négatifs, le Département a mobilisé les NEU CP à hauteur de leur seuil maximum ce qui l'a conduit à disposer d'un solde de trésorerie confortable durant l'exercice non pris en compte sur le graphique.

Hors mobilisation des NEU-CP, le Département poursuit l'application du principe de trésorerie 0. En effet, il veille à ne souscrire que les emprunts strictement nécessaires aux équilibres budgétaires afin de limiter au maximum les coûts liés à ces mobilisations.

### **ANNEXE 3 : COMPTE DE GESTION 2019**

Le compte administratif 2019 du Département du Loiret, budget principal et budgets annexes (Maison de l'Enfance, ZAC de Limère, Boutique de Chamerolles, Boutique de Sully-sur-Loire, Festival de Sully-sur-Loire, ZAC Les Portes du Loiret et la ZAE de Gidy), est soumis à votre vote au cours de cette session.

Le comptable du Département m'a fait parvenir les résultats définitifs du compte de gestion 2019, en exécution des dispositions des instructions comptables M52 (comptabilité des départements), M22 (établissements publics sociaux et médico-sociaux) et M4 (services publics locaux à caractère industriel ou commercial).

Il y a lieu de se prononcer sur ces résultats qui concordent rigoureusement avec les chiffres arrêtés dans le compte administratif et de statuer sur l'exécution des opérations de 2019, qui sont retracées dans les tableaux ci-après.

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	399 499 328,21	661 292 484,50	1 060 791 812,71
Titres de recettes émis (b)	251 660 679,60	674 206 707,06	925 867 386,66
Réductions de titres (c)	559 241,93	20 034 185,22	20 593 427,15
Recettes nettes (d = b - c)	251 101 437,67	654 172 521,84	905 273 959,51
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	399 499 328,21	661 292 484,50	1 060 791 812,71
Mandats émis (f)	233 945 296,64	587 440 243,11	821 385 539,75
Annulations de mandats (g)	443 839,31	23 620 224,79	24 064 064,10
Dépenses nettes (h = f - g)	233 501 457,33	563 820 018,32	797 321 475,65
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	17 599 980,34	90 352 503,52	107 952 483,86
(h - d) Déficit			

## 04500 - DEP LOIRET

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-135 499 288,82		17 599 980,34		-117 899 308,48
Fonctionnement	109 325 601,32	85 494 593,82	90 352 503,52		114 183 511,02
TOTAL I	-26 173 687,50	85 494 593,82	107 952 483,86		-3 715 797,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
04580-MAISON ENFANCE-AUTRES-DE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
04583-ZAE DE GIDY-DEP LOIRET					
Investissement	1 950,89		-480,27		1 470,62
Fonctionnement					
Sous-Total	1 950,89		-480,27		1 470,62
04590-ZAC PORTES LOIRET SUD-DE					
Investissement	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02

## 04500 - DEP LOIRET

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
Fonctionnement					
Sous-Total	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02
TOTAL II	-78 887,08		980,68		-77 906,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
04582-ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET					
Investissement			-1 093 156,47		-1 093 156,47
Fonctionnement			884 650,75		884 650,75
Sous-Total			-208 505,72		-208 505,72
04584-BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOI					
Investissement	-2 666,56		-4 381,15		-7 047,71
Fonctionnement	24 081,28	2 666,56	9 806,17		31 220,89
Sous-Total	21 414,72	2 666,56	5 425,02		24 173,18
04587-FESTIVAL SULLY-DEP LOIRE					
Investissement					



## 04580 - MAISON ENFANCE-AUTRES-DEP 45

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0,00	4 672 895,00	4 672 895,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	4 442 883,34	4 442 883,34
Réductions de titres (c)	0,00	2 094,13	2 094,13
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	4 440 789,21	4 440 789,21
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0,00	4 672 895,00	4 672 895,00
Mandats émis (f)	0,00	4 500 377,64	4 500 377,64
Annulations de mandats (g)	0,00	59 588,43	59 588,43
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	4 440 789,21	4 440 789,21
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

04580 - MAISON ENFANCE-AUTRES-DEP 45

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE

INTITULÉ DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	0,00
<i>BUDGETS ANNEXES</i>	0,00
<i>TOTAL : BUDGET GÉNÉRAL + BUDGETS ANNEXES (A)</i>	0,00

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12 « Résultat de l'exercice »

04582 - ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 642 353,00	1 305 405,00	3 947 758,00
Titres de recettes émis (b)	1 353 155,62	892 777,62	2 245 933,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 353 155,62	892 777,62	2 245 933,24
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 642 353,00	1 305 405,00	3 947 758,00
Mandats émis (f)	2 446 312,09	8 126,87	2 454 438,96
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	2 446 312,09	8 126,87	2 454 438,96
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		884 650,75	
(h - d) Déficit	1 093 156,47		208 505,72

04582 - ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ZAC DE LIMERE-DEP LOIRET					
Investissement			-1 093 156,47		-1 093 156,47
Fonctionnement			884 650,75		884 650,75
Sous-Total			-208 505,72		-208 505,72
TOTAL III			-208 505,72		-208 505,72
TOTAL I + II + III			-208 505,72		-208 505,72

04583 - ZAE DE GIDY-DEP LOIRET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 688 865,00	1 689 561,00	3 378 426,00
Titres de recettes émis (b)	1 682 479,47	1 683 446,23	3 365 925,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 682 479,47	1 683 446,23	3 365 925,70
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 688 865,00	1 689 561,00	3 378 426,00
Mandats émis (f)	1 682 959,74	1 683 446,23	3 366 405,97
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 682 959,74	1 683 446,23	3 366 405,97
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	480,27		480,27

## 04583 - ZAE DE GIDY-DEP LOIRET

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE DE GIDY-DEP LOIRET					
Investissement	1 950,89		-480,27		1 470,62
Fonctionnement					
Sous-Total	1 950,89		-480,27		1 470,62
TOTAL II	1 950,89		-480,27		1 470,62
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 950,89		-480,27		1 470,62

04584 - BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOIRET  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 667,00	117 193,00	149 860,00
Titres de recettes émis (b)	25 618,85	101 063,79	126 682,64
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	25 618,85	101 063,79	126 682,64
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 667,00	117 193,00	149 860,00
Mandats émis (f)	30 000,00	91 977,49	121 977,49
Annulations de mandats (g)		719,87	719,87
Dépenses nettes (h = f - g)	30 000,00	91 257,62	121 257,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		9 806,17	5 425,02
(h - d) Déficit	4 381,15		

04584 - BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOIRET

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
BOUTIQUE CHATEAU-DEP LOIRET					
Investissement	-2 666,56		-4 381,15		-7 047,71
Fonctionnement	24 081,28	2 666,56	9 806,17		31 220,89
Sous-Total	21 414,72	2 666,56	5 425,02		24 173,18
TOTAL III	21 414,72	2 666,56	5 425,02		24 173,18
TOTAL I + II + III	21 414,72	2 666,56	5 425,02		24 173,18

## 04587 - FESTIVAL SULLY-DEP LOIRET

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		483 432,00	483 432,00
Titres de recettes émis (b)		456 459,61	456 459,61
Réductions de titres (c)		200,00	200,00
Recettes nettes (d = b - c)		456 259,61	456 259,61
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		483 432,00	483 432,00
Mandats émis (f)		456 836,20	456 836,20
Annulations de mandats (g)		576,59	576,59
Dépenses nettes (h = f - g)		456 259,61	456 259,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

04587 - FESTIVAL SULLY-DEP LOIRET

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
FESTIVAL SULLY-DEP LOIRET					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III					

**04588 - BOUTIQUE SULLY-DEP LOIRET**  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	48 112,00	140 503,00	188 615,00
Titres de recettes émis (b)	31 352,90	120 795,95	152 148,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	31 352,90	120 795,95	152 148,85
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	48 112,00	140 503,00	188 615,00
Mandats émis (f)	24 606,26	123 375,66	147 981,92
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	24 606,26	123 375,66	147 981,92
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	6 746,64		4 166,93
(h - d) Déficit		2 579,71	

## 04588 - BOUTIQUE SULLY-DEP LOIRET

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>BOUTIQUE SULLY-DEP LOIRET</b>					
Investissement	3 706,96		6 746,64		10 453,60
Fonctionnement	3 094,39		-2 579,71		514,68
Sous-Total	6 801,35		4 166,93		10 968,28
TOTAL III	6 801,35		4 166,93		10 968,28
TOTAL I + II + III	6 801,35		4 166,93		10 968,28

## 04590 - ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 860 151,00	21 645 374,00	41 505 525,00
Titres de recettes émis (b)	19 595 449,09	21 453 905,98	41 049 355,07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	19 595 449,09	21 453 905,98	41 049 355,07
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 860 151,00	21 645 374,00	41 505 525,00
Mandats émis (f)	19 593 988,14	21 453 905,98	41 047 894,12
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	19 593 988,14	21 453 905,98	41 047 894,12
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 460,95		1 460,95
(h - d) Déficit			

## 04590 - ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC PORTES LOIRET SUD-DEP 45					
Investissement	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02
Fonctionnement					
Sous-Total	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02
TOTAL II	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-80 837,97		1 460,95		-79 377,02

## ANNEXE 4 : AFFECTATION DES RESULTATS

La présente annexe détaille les points suivants

- Le compte administratif 2019 (budget principal et budgets annexes) et ses résultats ;
- La détermination et l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Ces résultats tiennent compte également de ceux du SMGCO dont la dissolution a été prononcée au 31/12/2019.

Conformément aux dispositions de l'article 1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

### I- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET SES RESULTATS

Conformément aux différentes instructions comptables M52, M4 et M22, le compte administratif doit s'apprécier en tenant compte :

- de la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice dont les montants s'élèvent tous budgets confondus à :
  - Dépenses : 24 435 458,26 € (dont Intérêts Courus Non Echus - ICNE : 1 315 215,11 €)
  - Recettes : 4 261 230,92 €
- de la détermination du résultat qui fait l'objet d'une proposition d'affectation présentée en annexe,
- des restes à réaliser qui s'élèvent tous budgets confondus à :
  - En recettes d'investissement : 51 944 654 €
  - En dépenses de fonctionnement : 214 072 €

#### A- Résultats du budget principal ( y compris SMGCO)

Données en mouvements budgétaires	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	564 522 716,45	369 164 450,34	933 687 166,79
Recettes	679 485 391,94	251 316 776,21	930 802 168,15
<b>Résultat</b>	<b>114 962 675,49</b>	<b>-117 847 674,13</b>	<b>-2 884 998,64</b>
Reste à réaliser recettes		51 874 867,00	51 874 867,00
<b>Résultat corrigé des restes à réaliser</b>	<b>114 962 675,49</b>	<b>-117 847 674,13</b>	<b>-2 884 998,64</b>

#### B- Résultats consolidés de l'ensemble des budgets (en mouvements budgétaires)

	Investissement			Fonctionnement			Résultat global	Total Dépenses	Total Recettes
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat			
Canal	316 101,33	367 735,68	51 634,35	702 698,13	1 481 862,60	779 164,47	830 798,82	1 018 799,46	1 849 598,28
Budget principal	368 848 349,01	250 949 040,53	-117 899 308,48	563 820 018,32	678 003 529,34	114 183 511,02	- 3 715 797,46	932 668 367,33	928 952 569,87
Budget principal dont Canal	369 164 450,34	251 316 776,21	-117 847 674,13	564 522 716,45	679 485 391,94	114 962 675,49	- 2 884 998,64	933 687 166,79	930 802 168,15
Maison Enfance	-	-	-	4 440 789,21	4 440 789,21	-	-	4 440 789,21	4 440 789,21
ZAC de Limère	2 446 312,09	1 353 155,62	- 1 093 156,47	8 126,87	892 777,62	884 650,75	- 208 505,72	2 454 438,96	2 245 933,24
Boutique Chameroles	32 666,56	25 618,85	- 7 047,71	91 257,62	122 478,51	31 220,89	24 173,18	123 924,18	148 097,36
Boutique Sully/Loire	24 606,26	35 059,86	10 453,60	123 375,66	123 890,34	514,68	10 968,28	147 981,92	158 950,20
Festival de Sully/Loire			-	456 259,61	456 259,61	-	-	456 259,61	456 259,61
ZAC Portes Loiret	19 674 826,11	19 665 236,09	- 9 590,02	21 453 905,98	21 453 905,98	-	- 9 590,02	41 128 732,09	41 119 142,07
ZAE Gidy	1 682 959,74	1 684 430,36	1 470,62	1 683 446,23	1 683 446,23	-	1 470,62	3 366 405,97	3 367 876,59
	<b>392 709 719,77</b>	<b>273 712 541,31</b>	<b>-118 997 178,46</b>	<b>592 779 877,63</b>	<b>708 658 939,44</b>	<b>115 879 061,81</b>	<b>- 3 066 482,30</b>	<b>985 805 698,73</b>	<b>982 739 216,43</b>

**D'où un résultat global général de - 3 066 482,30 €.**

## **II – DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Conformément aux instructions comptables M52, M4 et M22, il convient de déterminer et d'affecter le résultat dégagé au compte administratif 2019.

En effet, à la clôture de l'exercice, le compte administratif et le compte de gestion permettent de dégager :

- le résultat de la section de fonctionnement ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- éventuellement les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé éventuellement des restes à réaliser fait ressortir :

- soit un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- soit un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

L'Assemblée doit donc décider de l'emploi de ce résultat excédentaire :

- report en section de fonctionnement ;
- affectation en section d'investissement ;
- affectation en section d'investissement d'une partie du résultat et report du solde en section de fonctionnement.

Il vous est proposé, sur la base de la transmission par le Payeur départemental du compte de gestion 2019, de vous prononcer sur l'affectation du résultat.

## BUDGET PRINCIPAL

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 114 183 511,02 € (109 325 601,32 € en 2018)**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 90 352 503,52 € (73 016 649,67 € en 2018)

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

- Titres émis : 654 172 521,84 €
- Mandats émis : 563 820 018,32 €

Résultat reporté : 23 831 007,50 € (36 308 951,65 € en 2018).

### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : -66 024 441,48 € (-85 494 593,82 € en 2018)**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : 17 599 980,34 € (-18 236 497,74 € en 2018)

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

- Titres émis : 251 101 437,67 €
- Mandats émis : 233 501 457,33 €

Résultat reporté : -135 499 288,82 € (-153 735 786,56 € en 2018)

Recettes reportées : 51 874 867 €

### **III- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

## BUDGET PRINCIPAL

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 114 183 511,02 €.

Selon l'instruction relative à la M52, le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 66 024 441,48 € au compte 1068.

Pour le solde, soit 48 159 069,54 €, il peut être affecté, selon votre décision, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Je vous propose d'affecter le solde à la section de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M52, le solde d'exécution d'investissement qui est constitué par le cumul du solde de l'exercice (17 599 980,34 €) et du résultat reporté (-135 499 288,82 €) fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. Le solde est donc reporté en dépenses d'investissement soit 117 899 308,48 € au compte 001.

**SMGCO - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**  
**(Syndicat mixte de gestion de canal d'Orléans)**  
**reprise des résultats suite au transfert de l'activité au Département au 1er janvier 2020**

**I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : +779 164,47 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : + 79 653 ,81 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 782 351,94 €

Mandats émis : 702 698,13 €

Résultat 2018 reporté : +699 510,66 €

**II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : +51 634,35 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : -100 762,79 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 215 338,54 €

Mandats émis : 316 101,33 €

Résultat 2018 reporté : +152 397,14 €

Restes à réaliser en dépenses : Néant

Restes à réaliser en recettes : Néant

**III- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 779 164,47 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement étant positif, le résultat de la section de fonctionnement est reporté en totalité soit 779 164,47 € au compte 002.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M4/M14, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. L'excédent d'investissement est donc inscrit en recettes soit 51 634,35 € au compte 001.

## **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL ET SMGCO**

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 114 962 675,49 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 90 432 157,33 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

- Titres émis : 654 954 873,78 €
- Mandats émis : 564 522 716,45 €

Résultat reporté : 24 530 518,16 €

### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : -65 972 807,13 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : 17 499 217,55 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

- Titres émis : 251 316 776,21 €
- Mandats émis : 233 817 558,66 €

Résultat reporté : -135 346 891,68 €

Recettes reportées : 51 874 867 €

### **III- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 114 962 675,49€.

Selon l'instruction relative à la M52, le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 65 972 807,13 € au compte 1068.

Pour le solde, soit 48 989 868,36 €, il peut être affecté, selon votre décision, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Je vous propose d'affecter le solde à la section de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M52, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. Le solde est donc reporté en dépenses d'investissement soit 117 847 674,13 € au compte 001.

<b>MAISON DE L'ENFANCE</b>
----------------------------

**I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 0 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 4 440 789 ,21 €

Mandats émis : 4 440 789 ,21 €

Résultat reporté : 0 €

**II- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de fonctionnement étant nul, il n'y a pas d'affectation de résultat.

<b>ZAC DE LIMERE</b>
----------------------

**I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 884 650,75 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 0 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 892 777,62 €

Mandats émis : 8 126,87 €

Résultat 2018 reporté : 0 €

**II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :  
- 1 093 156,47 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : -1 093 156,47 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 1 353 155,62 €

Mandats émis : 2 446 312 09 €

Résultat 2018 reporté : 0 €

Restes à réaliser en dépenses : 0 € au titre des travaux

### **III- L'AFFECTION DU RESULTAT**

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 884 650,75 €.

Selon l'instruction relative à la M4, le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 884 650,75 € au compte 1068.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M4, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement soit 1 093 156,47 € en dépenses d'investissement au compte 001.

<b>BOUTIQUE DE CHAMEROLLES</b>
--------------------------------

#### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : +31 220,89 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : + 9 806,17 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 101 063,79 €

Mandats émis : 91 257,62€

Résultat 2018 reporté : + 21 414,72 €

#### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : - 7 047,71 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : - 4 381,15€

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 25 618,85 €

Mandats émis : 30 000 €

Résultat 2018 reporté : -2 666,56 €

Restes à réaliser en dépenses : Néant

Restes à réaliser en recettes : Néant

### **III- L'AFFECTION DU RESULTAT**

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 31 220,89 €.

Selon l'instruction relative à la M4, le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit 7047,71 € au compte 1068.

Pour le solde, soit 24 173,18 €, il peut être affecté, selon votre décision, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Je vous propose d'affecter le solde à la section de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M4, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. Le solde est donc reporté en dépenses d'investissement soit 7 047,71 € au compte 001.

## **BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE SULLY-SUR-LOIRE**

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : +514,68 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : - 2 579,71 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 120 795,95 €

Mandats émis : 123 375,66 €

Résultat 2018 reporté : +3 094,39 €

### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : +10 453,60 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : + 6 746,64 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 31 352,90 €

Mandats émis : 24 606,26 €

Résultat 2018 reporté : +3 706,96 €

Restes à réaliser en dépenses : Néant

Restes à réaliser en recettes : Néant

### **III- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Il convient de décider de l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019, soit 514,68 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement étant positif, le résultat de la section de fonctionnement est reporté en totalité soit 514,68 € au compte 002.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M4, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. L'excédent d'investissement est donc inscrit en recettes soit 10 453,60 € au compte 001.

## **FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE SULLY-SUR-LOIRE ET DU LOIRET**

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 0 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 456 259,61 €

Mandats émis : 456 259,61 €

Résultat reporté : 0 €

### **II- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de fonctionnement étant nul, il n'y a pas d'affectation de résultat.

## **ZAC LES PORTES DU LOIRET**

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 0 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 21 453 905,98 €

Mandats émis : 21 453 905,98 €

Résultat reporté 2018 : 0 €

### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : -9 590,02 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : 1 460,95 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 19 595 449,09 €

Mandats émis : 19 593 988,14€

Résultat reporté 2018 : - 80 837,97 €

Restes à réaliser en dépenses : Néant

Restes à réaliser en recettes : 69 787 €

## **II- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Selon l'instruction relative à la M52, le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le résultat étant nul, il n'y a pas lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M52, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. Le déficit d'investissement est donc inscrit en dépenses soit 9 590,02€ au compte 001.

<b>ZAE DE GIDY</b>
--------------------

### **I- LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 0 €**

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice : 0 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

Titres émis : 1 683 446,23 €

Mandats émis : 1 683 446,23 €

Résultat reporté : 0 €

### **II- LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + 1 470,62 €**

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes

Solde de l'exercice : - 480,27 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

Titres émis : 1 682 479,47 €

Mandats émis : 1 682 959,74 €

Résultat reporté 2018 : +1 950,89 €

Restes à réaliser en dépenses : Néant

Restes à réaliser en recettes : Néant

## **II- L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Selon l'instruction relative à la M52, le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le résultat de fonctionnement étant nul, il n'y a pas d'affectation de résultat.

Par ailleurs, conformément à l'instruction comptable M52, le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement. L'excédent est donc reporté en recettes d'investissement, soit 1 470,62 € au compte 001.

## ANNEXE 5 : UTILISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT - ESPACES NATURELS SENSIBLES

La part départementale de la taxe d'aménagement finance d'une part, la politique de protection des espaces naturels sensibles et, d'autre part, les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. La taxe d'aménagement a été instaurée par délibération du 30 septembre 2011 sur l'ensemble du territoire à un taux de 2,5% et individualisée comme suit selon le choix du Département :

- Financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 0.3%
- Financement des Espaces naturels Sensibles : (ENS) : 2,2%

La part de cette taxe départementale pour la politique de protection des espaces naturels sensibles est affectée ainsi qu'il suit :

a) Pour l'acquisition, par voie amiable, par expropriation ou par exercice du droit de préemption mentionné à l'article [L. 215-4](#), de terrains ou ensembles de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains, ainsi que pour l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, appartenant au département, sous réserve de son ouverture au public dans les conditions prévues à l'[article L. 215-21](#) ;

b) Pour sa participation à l'acquisition, à l'aménagement et la gestion des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, pour sa participation à l'acquisition de terrains par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale compétent, ainsi qu'à l'entretien des terrains acquis par l'une et l'autre de ces personnes publiques ou par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France dans l'exercice du droit de préemption, par délégation ou par substitution, prévu aux articles L. 215-4 à L. 215-8 ;

c) Pour l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant aux collectivités publiques ou à leurs établissements publics et ouverts au public, ou appartenant à des propriétaires privés à la condition qu'ils aient fait l'objet d'une convention passée en application de [l'article L. 113-6](#) ;

d) Pour l'aménagement et la gestion des parties naturelles de la zone dite des cinquante pas géométriques, définie à [l'article L. 121-45](#) ;

e) Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, établi dans les conditions prévues à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, ainsi que des chemins et servitudes de halage et de marchepied des voies d'eau domaniales concédées qui ne sont pas ouvertes à la circulation générale et pour l'acquisition, par voie amiable ou par exercice du droit de préemption mentionné à l'article L. 215-4, l'aménagement et la gestion des chemins le long des autres cours d'eau et plans d'eau ;

f) Pour l'acquisition par un département, une commune, un établissement public de coopération intercommunale ou le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, de bois et forêts ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de bois et forêts, sous réserve de leur ouverture au public dans les conditions prévues à l'article L. 215-21 ;

g) Pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, établi en application de [l'article L. 311-3](#) du code du sport, sous réserve que l'aménagement ou la gestion envisagés maintiennent ou améliorent la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ;

h) Pour l'acquisition, la gestion et l'entretien des sites Natura 2000 désignés à [l'article L. 414-1](#) du code de l'environnement et des territoires classés en réserve naturelle au sens de [l'article L. 332-1](#) du même code ;

i) Pour les études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public ;

j) Pour l'acquisition de sites destinés à la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ;

k) Pour les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques identifiées dans les schémas prévus à [l'article L. 371-3](#) du code de l'environnement ;

Le disponible entre les encaissements (75 138 537,76 €), les montants réalisés sur opérations soldées (47 626 696,90 €) et les crédits affectés jusqu'à 2019 sur opérations non soldées (16 285 598,68€) s'élève à 11 226 242,18 €.

Le montant affecté de façon prévisionnelle pour 2020 est de 11 226 242,18 €.

Le tableau récapitulatif de l'utilisation de cette taxe figure en annexe.

UTILISATION DE LA TAXE d'AMENAGEMENT - ESPACES NATURELS SENSIBLES - CA 2019

ENCAISSEMENTS		AFFECTATIONS							
ANNEE	MONTANT en EUROS	ANNEE D'AFFECTATION	OPERATION	CREDITS AFFECTES	CREDITS AFFECTES en EUROS	CREDITS CONSOMMES	CREDITS CONSOMMES EN EUROS	N° Opération	Conso 2019
1979	49 698,25 €		<b>A- OPERATIONS SOLDEES</b>	<b>80 122 413 F</b>	<b>46 192 769,16 €</b>		<b>47 626 696,90 €</b>		
1980	231 781,85 €								
1981	459 173,72 €								
1982	556 220,12 €								
1983	629 639,82 €								
1984	627 668,38 €								
1985	594 232,07 €								
1986	564 933,12 €								
1987	610 068,99 €								
1988	542 009,53 €								
1988	76 265,93 €								
1989	720 959,92 €								
1990	989 161,50 €								
1991	726 138,27 €								
1992	889 469,27 €								
1993	819 553,61 €								
1994	924 750,29 €								
1995	935 587,02 €								
1996	898 849,22 €								
1997	869 577,23 €								
1998	904 889,65 €								
1999	906 531,37 €								
2000	1 501 655,14 €								
2001	1 497 043,48 €								
2002	1 743 835,03 €								
2003	1 829 561,70 €								
2004	1 566 021,18 €								
2005	1 559 312,06 €								
2006	2 041 707,85 €								
2007	1 901 545,00 €								
2008	2 181 106,00 €								
2009	2 244 979,51 €								
2010	2 265 711,00 €								
2011	2 519 156,55 €								
2012	2 852 693,00 €								
2013	1 921 694,00 €								
2014	5 312 346,58 €								
2015	6 131 049,00 €								
2016	5 051 074,94 €								
2017	5 024 366,46 €								
2018	6 272 240,29 €								
2019	5 194 279,86 €								
	<b>75 138 537,76 €</b>								
			<b>B- OPERATIONS NON SOLDEES</b>						
		2010	<b>Espaces naturels/parcs D0304</b> Amilly acquisition zone humide		16 918,00 €		8 459,00 €	2010-02036	0,00
		2011	<b>randonnées D0302102</b> PDIPR véloroute Loing et Briare		8 380 008,34 €		6 208 982,00 €	2011-02927	1 974 712,21
		2013	<b>D0304301 - aménagement et gestion des parcs</b> Programme pluriannuel investissement parcs départementaux		500 000,00 €		428 484,74 €	2013-00086	12 828,00
		2014	<b>D0304301 - ENS aménagement et gestion des parcs</b> entretien et collecte des déchets		17 381,00 €		16 373,30 €	2014-00038	211,25
		2015	<b>D0302102 : aménagements itinéraires cyclables</b> Entretien LAV-VLB Amélioration LAV		1 280 000,00 € 2 090 000,00 €		1 080 337,03 € 863 920,57 €	2015-00048 2015-00050	232 054,00 208 103,38
			<b>D0304102 : mise en œuvre Loiret Capital Nature</b> Mise en œuvre Loiret Capital Nature		142 452,00 €		56 362,50 €	2015-00110	22 918,00
		2016	<b>D0101101 - milieux aquatiques</b> moulins		12 500,00 €		6 250,00 €	2016-00854	
			<b>départementaux</b> collectes déchets parcs naturels départementaux		33 000,00 €		17 454,29 €	2016-00061	4 407,30
		2017	<b>D0101101 - Milieux Aquatiques</b> programme entretien 2017 de la juine indicateur de suivi de contrat Travaux de renaturation lourde du lit sur le Surget Travaux de renaturation légère du lit - Année 2018		1 740,00 € 468,00 € 2 830,30 5 466,00			2017-00649 2017-02673 2017-03476 2017-03818	
			<b>D0304103 - Espaces naturels - Aides Acteurs locaux</b> Convention 2017-2019 avec le Conservatoire d'espaces naturels Convention 2017-2019 avec le Conservatoire d'espaces naturels Val de Loire pour la gestion de la cablière de Commenge labellisée		90 000,00 60 000,00		67 295,71 37 712,09	2017-03408 2017-03409	29 963,00 19 962,92
		2018	<b>D0101101 - Milieux Aquatiques</b> Travaux d'entretien - Année 2018 Travaux d'entretien de la ripisylve - An Indicateurs de suivi contrat 2013-2017 Indicateurs de suivi du contrat 2013-2017 Travaux d'entretien 2018 Juine Programme d'entretien 2018 de la Juine e Travaux d'entretien ripisylve 2018 Travaux d'entretien de la ripisylve - An Suivi biologique post-travaux Suivi biologique post-travaux (échantill Actions de communication 2018 Actions de communication 2018 schéma développement pêche-fonctionnemen Schéma de développement du loisir pêche sur le bass rétabl berges - Année développement du loisir pêche		3 672,00 € 3 720,00 € 1 740,00 € 6 000,00 € 400,00 € 500,00 € 44 500,00 € 9 844,20 € 9 850,00 € 14 220,00 € 39 000,00 €			2017-03817 2017-03967 2018-00561 2018-02796 2018-02958 2018-02959 2018-03603 2018-01459 2018-02797 2018-02837 2018-03602	14 830,00 €
			<b>D0303103 - Canal d'Orléans</b> Véloroute canal d'Orléans		500 000,00 €		192 580,72 €	2018-01805	192 580,72

ENCAISSEMENTS		AFFECTATIONS								
ANNEE	MONTANT en EUROS	ANNEE D'AFFECTATION	OPERATION	CREDITS AFFECTES	CREDITS AFFECTES en EUROS	CREDITS CONSOMMES	CREDITS CONSOMMES EN EUROS	N° Opération	Conso 2019	
		2019	<b>D0304102 - Animation dans ENS</b>							
			Restauration continuité écologique (Cheuil)		160 000,00 €			70 290,00 €	2018-00228	70 290,00
			Etude révision SODENS		30 000,00 €			19 135,20 €	2018-03578	19 135,20
			<b>départementaux</b>							
			Aménagements des parcs ENS 2018-2021 (pluriannuel)		1 730 000,00 €			244 668,32 €	2018-00223	119 196,09
			Entretien parcs ENS		200 000,00 €			127 458,88 €	2018-00226	60 756,03
			<b>D0101101 - Milieux Aquatiques</b>							
			Programme d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents (hors Juine) - Année 2019		5 086,80 €				2019-00725	
			Travaux d'entretien ripisylve 2019 et gestion des espèces invasives		10 307,82 €				2019-01184	
			Travaux d'entretien de la ripisylve Année 2019		2 000,00 €				2019-02651	
			CTMA Indicateurs de suivi 2019		3 692,59 €				2019-02961	
			- Réalisation d'indices (IPR et IBGN) pour le suivi de l'état biologique sur SIBCCA : CTMA 2017-2021 opérations sur la végétation rivulaire		2 089,20 €				2019-03015	
			EPAGE BASSIN DU LOING : Étude de restauration morphologique du cours d'eau sur le Maurepas		1 916,15 €				2019-03286	
			Travaux de restauration du lit mineur et des berges - Programme 2018		7 000,00 €				2019-03288	
			Travaux d'entretien CTMA Sullias Année 3 (la Lèche ; les ruisseaux de l'Aumônière, du Chéreau et de Cordan)		3 135,40 €				2019-03380	
			Restauration du lit mineur et des berges - Programme 2018		7 873,35 €				2018-03841	
			Travaux de restauration de la ripisylve bassin versant Cens tranche 1 - programme 2018		4 571,90 €				2019-00679	
			Etude hydraulique et hydrogéologique du bassin versant de la Retrève		34 000,00 €			17 000,00 €	2019-01499	17 000,00
			Etude hydraulique et hydrogéologique du bassin versant de la Retrève		16 000,00 €				2019-01606	
			Travaux de restauration du lit Année 3 (2019)		10 000,00 €			5 000,00 €	2019-02612	5 000,00
			Renaturation légère du lit Année 2019		2 900,00 €				2019-02645	
			Travaux de restauration des cours d'eau et d'aménagement de zone humide - Programme 2019		16 285,21 €			8 142,61 €	2019-02814	8 142,61
			Restauration de la continuité écologique - Avenelle		3 948,00 €				2019-03008	
			Travaux de restauration du lit mineur et de la végétation de berge - Programme 2019							
			CTMA Ardoux		6 127,80 €				2019-03012	
			Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Juine et de ses afférents - 2019		3 997,20 €				2019-03135	
			Travaux de franchissement piscicole de 5 ouvrages sur la Gravotte et sur le Beuvron a Cerdon		3 397,80 €				2019-03202	
		Plantation								
		Abattage peupliers Loiret Domaniel		900,20 €				2019-03235		
		Travaux de franchissement piscicole sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault		648,00 €				2019-03289		
		Travaux d'entretien des berges et de la ripisylve - Programme 2019		8 190,00 €			4 095,00 €	2018-03696	4 095,00	
		<b>D0304103 - Aides acteurs locaux ENS - Fonctionnement</b>								
		Forêts domaniales (ONF) 2019		100 000,00 €			50 000,00 €	2019-00697	50 000,00	
		ENS Estouy		90 000,00 €			30 000,00 €	2018-03913	30 000,00	
		ENS Beaugency		90 000,00 €			30 000,00 €	2018-03911	30 000,00	
		Arboretum Barres ( Com Com)		40 000,00 €			20 000,00 €	2019-03383	20 000,00	
		RNN St Mesmin (LNE)		21 850,00 €			17 480,00 €	2019-00561	17 480,00	
		<b>D0304103 - Aides acteurs locaux ENS - Investissement</b>								
		ENS Estouy		60 000,00 €			20 000,00 €	2018-03914	20 000,00 €	
		ENS Beaugency		60 000,00 €			16 929,36 €	2018-03910	16 929,36 €	
		Budget participatif Parcs ENS		80 000,00 €			73 446,86 €	2019-00031	73 446,86 €	
		<b>D0304301 : aménagement/gestion des parcs naturels départementaux</b>								
		Dotations annuels pour gestion des parcs départementaux		200 000,00 €			97 547,11 €	2019-00704	97 547,11 €	
		total					9 882 075,29 €			
				13 547 457 F	16 285 598,68 €	0,00 €	9 882 075,29 €		3 985 120,58 €	

Disponible = Encaissements - réalisations opérations soldées - crédits ouverts opérations non soldées =

11 226 242,18 €

## ANNEXE 6 : SUIVI DES FORMATIONS ELUS 2019

Suite à la publication de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article 73), l'article L.3123-10 du code général des collectivités territoriales a été complété ainsi qu'il suit : « un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le département est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil départemental. »

A eu lieu au titre de l'année 2019, 5 thématiques de formations dont 31 élus participants.

Pour un budget de 9 756,25 € :

- dont 7 440 € de frais d'inscriptions

- dont 2 316,25 € de remboursement de frais de déplacement et de séjours

Le tableau récapitulatif des différentes formations auxquelles ont assisté les membres du Conseil départemental figure ci-après.

Nom- Prénom	Organisme	Intitulé de la formation	Dates
GAUDET Marc MARTIN Pauline MALBO Gérard LECLERC Alexandrine TOUCHARD Alain BELLAIS Laurence GAZIN Florence GABELLE Jean-Pierre QUAIX Nadine SAURY Hugues GRANDPIERRE Alain BEAUDOIN Marie-Laure BOISSAY Claude BRAUX Christian CHAUVIERE Shiva GABOURIT Anne GUERIN Michel GUDIN Pascal KERRIEN Nathalie LABADIE Nadia LANSON Isabelle LECHAUVE Michel MANCEAU Cécile MELZASSARD Corinne RIGLET Jean-Pierre VACHER Philippe	Christophe de VOOGT + IGTD	Séminaire de la majorité	16 mars 2019
GAUDET Marc MARTIN Pauline MALBO Gérard GAZIN Florence BEAUDOIN Marie-Laure BOISSAY Claude BRAUX Christian LECHAUVE Michel GABOURIT Anne NERAUD Frédéric BOURILLON Christian	AD2T	89ème congrès des Départements de France	16-17 et 18 octobre 2019
SOLER Thierry	Cédis Formation	Journées nationales de formations des élu(e)s locaux	5 et 6 février 2019
SOLER Thierry	Décider Ensemble	Rencontres nationales de la participation	11 au 13 mars 2019
GEFFROY Olivier	Institut de formation journal des Communes	Coaching oratoire	3 juillet 2019

**TOTAL**

**9 756,25 €**

## ANNEXE 7 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

### Contexte

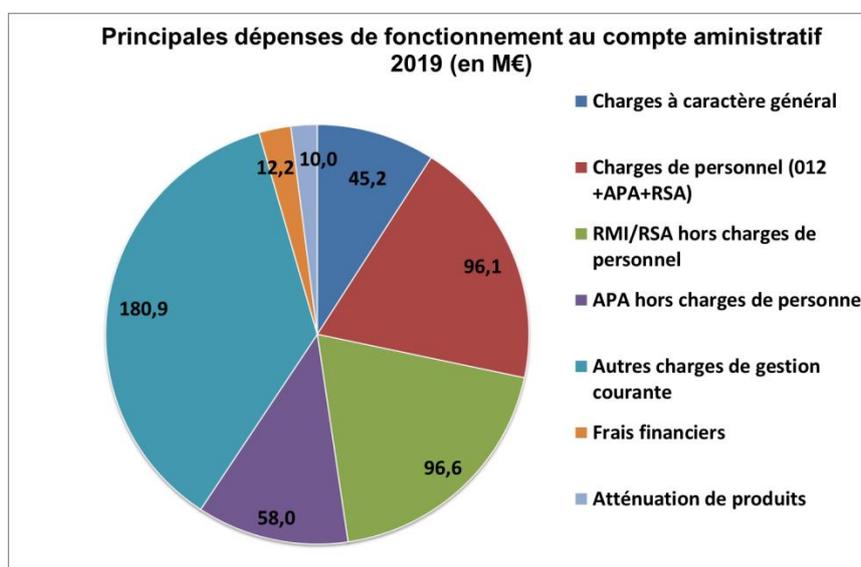
Les résultats 2019 sont marqués par une **amélioration de la situation du Département** après la légère dégradation connue en 2018. **L'épargne brute progresse de +14M€ (+18,4%)** sous l'effet d'une baisse des dépenses de gestion (-1,8%) et d'une hausse des recettes (+0,6%). La trajectoire des dépenses **respecte à nouveau le plafond fixé par les contrats de Cahors**.

La réalisation du budget 2019 se conforme par ailleurs aux engagements fixés par l'Assemblée départementale, à savoir les ratios financiers cibles suivants :

- Un taux d'épargne supérieur à 10% (15,5%),
- Une capacité de désendettement inférieure à 10 ans (4,6 ans).

**1) En dépenses, les résultats 2019 se caractérisent par une diminution des dépenses de fonctionnement et un programme d'investissement en progression reflet de l'accélération de la mise en œuvre des projets du mandat.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 499,6 M€ en 2019, soit -10,1 M€ par rapport à 2018. En neutralisant l'impact lié à la mise en place de la facturation nette dans les établissements PAPH (-6,2 M€), Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent quand même de -0,8% (soit -3,9 M€).



Les principaux postes en évolution sont les suivants :

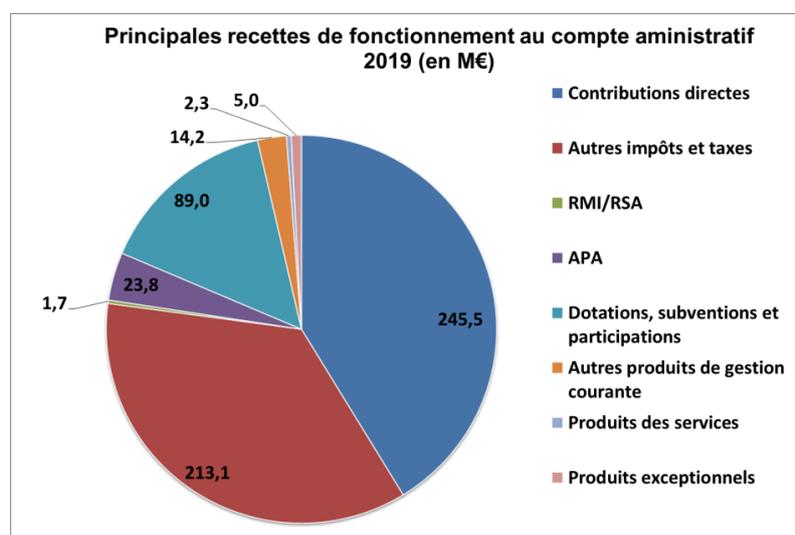
- Les allocations individuelles de solidarité progressent au global de +2,2%, soit +3,4 M€ de dépenses supplémentaires entre 2018 et 2019 réparties comme suit : RSA (+1,9 M€), PCH (+1,02 M€) et APA (+0,446 M€).

- Les frais d'hébergement enregistrent une baisse de -8,6 M€, du fait de la mise en œuvre de la facturation nette auprès des établissements PA/PH (-6 M€), de la baisse de l'accueil des MNA (-2,5 M€) et du développement de places en accueil familial pour les enfants placés (-1 M€ sur les MECS).
- La masse salariale enregistre en 2019 une évolution de +1,5% soit +1,5 M€. Cette hausse résulte essentiellement de mesures internes volontaristes en faveur des assistants familiaux (revalorisation des salaires et évolution du nombre) et d'un accroissement du nombre de renforts à la Direction enfance/famille. Quelques facteurs externes viennent également expliquer cette évolution, comme le coût supérieur de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et le passage en catégorie A des travailleurs sociaux.
- Les achats baissent de -2,9 M€, dont -1 M€ de bascule en investissement de dépenses de couches de surface au titre de l'entretien des chaussées, -0,5 M€ liés à la mise en place du nouveau règlement de transport des élèves handicapés et l'optimisation des circuits et des moyens de transport, -0,7 M€ liés au transfert à Orléans Métropole de la compétence FUL et FAJ, -0,5 M€ d'accompagnement vers l'emploi, -0,3 M€ au titre des collèges, -0,8 M€ de moyens généraux (parc automobile, communication, études, informatique).
- Une baisse des charges financières de -1,3 M€ résultant notamment de l'extinction de prêts et des conditions du marché particulièrement favorables, couplée à une amélioration des produits financiers perçus au titre des Neu-CP de +0,2M€.

**Les dépenses d'investissement pour le territoire s'élèvent quant à elles à 140,7 M€** (hors emprunt) ce qui traduit la nette accélération dans la mise en œuvre des projets du mandat et le soutien important aux communes et EPCI dans la réalisation de leurs projets d'équipement. Ce montant est composé de programmes en maîtrise d'ouvrage (91,1 M€) et de programme d'aides (45,6 M€) dont 9,3 M€ pour la DSP THD et 26 M€ au titre des quatre volets de la mobilisation en faveur des territoires.

## 2) Des recettes qui progressent grâce à des facteurs exogènes favorables.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 595,9 M€ en 2019 soit +4,6 M€ par rapport à 2018.



Cette augmentation des recettes perçues est **fortement liée à la fiscalité directe et indirecte** avec notamment une progression exceptionnelle des DMTO de +11,1 M€ liée à la dynamique du marché de l'immobilier en lien avec les conditions particulièrement favorables offertes aux emprunteurs. La TFPB (+4,7M€) et la CVAE (+2M€) contribue également à cette évolution. On soulignera l'impact positif de la péréquation horizontale dont le Département bénéficiaire net à hauteur de 1,8 M€ alors qu'il était contributeur net en 2018 de 3 M€. Enfin, la mise en œuvre de la facturation nette auprès des établissements PA/PH décidée en 2019 a généré une baisse des recettes de -11,7 M€.

En ce qui concerne les recettes d'investissement (hors emprunt) dont le montant s'élève à 30,8 M€. **Les subventions reçues représentent une part prépondérante de ces recettes** pour un montant de 17,7 M€. Le FCTVA atteint quant à lui 12,6 M€.

Afin de poursuivre son effort en faveur des territoires, le département a par ailleurs cette année **mobilisé de l'emprunt pour 65 M€** et continue en parallèle de **se désendetter à hauteur de -14,5 M€**. Au final l'encours de dette du Département au 31/12/2019 s'élève à 415,6 M€.

### **3) Une dette sécurisée et maîtrisée**

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans un commun effort de gestion des dépenses et d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

Dans ce contexte le Département continuera de tendre vers un financement équilibré des investissements, en limitant la part de l'emprunt dans le financement des opérations et conditionnera ses choix d'investissements à l'obtention de financements aux conditions optimales, notamment en matière de taux.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique de trésorerie, le Département a poursuivi en 2019 la procédure de notation auprès d'une agence de notation. La note obtenue a notamment permis d'émettre des NEU-CP (billets de trésorerie) et d'obtenir ainsi des gains de près de 0,335 M€.

### **En conclusion**

Les résultats 2019 respectent encore cette année les engagements fixés par l'Assemblée départementale en termes de taux d'épargne brute et de capacité de désendettement. Toutefois, face à la progression constante des politiques sociales et devant le caractère incertain de certaines recettes, le Département devra poursuivre ses efforts pour les exercices à venir afin d'assumer son rôle envers les Loirétains et sur les territoires.